



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 7 novembre deux mille vingt-deux, à 18h30, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis à la mairie du 13^e arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :

Mme AÏCHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BÉTOURNÉ, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRIS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme MARCHAD, Mme STIBBE, M. LE

Sans pouvoir : M. SHOUKRY

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Daniel TRAN.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place pour que l'on puisse démarrer notre Conseil d'arrondissement.

Je vais commencer par la désignation d'un secrétaire de séance, en l'occurrence, je vais vous proposer que ce soit Daniel TRAN qui soit secrétaire de séance. Est-ce qu'il est bien parmi nous, Daniel ? Oui, je te cherchais, tu étais caché.

Donc, je vous propose que ce soit Daniel TRAN notre secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est désigné.

Projet de délibération propre

13 2021 17 Adoption de l'état spécial du 13^e arrondissement pour l'exercice 2023

M. LE MAIRE : On va commencer très fort, puisque cela va me permettre de m'éclipser tout de suite. Nous allons présenter l'état spécial pour le faire adopter. Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO et comme à l'accoutumée, pour l'état spécial, je ne participerai pas à cette délibération.

Éric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Donc, l'adoption de l'état spécial pour l'exercice 2023.

Je vous rappelle les montants et dotations pour le 13^e arrondissement qui sont les suivants avec trois enveloppes :

- la dotation d'investissement pour 421 200 euros,
- la dotation d'animation locale pour 1 128 920 euros,
- la dotation de gestion locale pour 15 203 477 euros.

Ce qui nous fait un état spécial qui s'élèvera, investissement et fonctionnement, à 16 753 597 euros en 2023.

Quelques petits détails sur la dotation d'investissement. Nous serons à la limite de 355 088 euros auxquels il faudra ajouter les crédits mis à disposition des conseils de quartier, 8264 euros par conseil de quartier, nous en avons huit, je vous laisse faire le calcul. Donc cela nous fait un montant total d'investissement de 421 200 euros.

La dotation d'animation locale sert à financer des dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie, à la vie locale, en particulier aux activités culturelles, donc toutes les interventions et manifestations culturelles qui peuvent être organisées dans le courant de l'année ainsi qu'aux interventions motivées par les travaux d'urgence. Cette dotation d'animation locale comprend trois parts :

- les crédits d'animation locale et culturelle pour un montant de 607 060 euros attribués en fonction de l'importance de la population au 1^{er} janvier et de critères sociaux et économiques sur lesquels je ne reviendrai pas puisqu'on n'en a parlé lors des conseils précédents,
- les crédits destinés aux conseils de quartier, 3306 euros par conseil soit 26 448 euros au total,
- les crédits dédiés aux travaux d'urgence, 495 412 euros

pour un montant total de 1 128 920 euros.

Enfin, la dotation de gestion locale qui permet de gérer les équipements de proximité dont nous avons adopté la liste lors du précédent Conseil. C'est un montant conséquent puisqu'avec tous les équipements locaux, nous sommes à un montant de 15 203 477 euros. Pour vous ressortir quelques chiffres :

- les centres Paris Anim', 4 360 903 euros,
- les accueils de petite enfance, 3 748 565 euros,
- les écoles maternelles, un peu plus d'un million d'euros,
- les écoles élémentaires, à 1 698 989 euros.

Je ne vous détaille pas tous les postes, vous les avez bien évidemment dans les délibérations, cela vous permettra de regarder les coûts afférents à chacun de ces équipements.

Deux points qui n'apparaissent pas dans les délibérations sont à noter, je crois qu'il faut qu'on les ait en tête. Il y a un gros effort des services financiers de la Ville en 2022 qui se poursuivra en 2023 puisque nous sommes en voie de certification des comptes pour la Ville de Paris, ce qui oblige à une réorganisation et à un côté très rigoureux dans la tenue des comptes. On avait un côté rigoureux, mais il faudra être encore plus rigoureux pour pouvoir être certifié en 2023.

Et un point pour ceux qui s'interrogeraient sur l'impact de la variation des fluides sur nos dépenses, notamment de fonctionnement des équipements de proximité : ce n'est pas pris en compte dans l'état spécial, ce sera pris en compte dans un budget supplémentaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le courant de l'année 2023 parce qu'évidemment, on imagine bien qu'on va avoir des augmentations importantes au niveau des fluides, mais ce sera pris en compte dans un deuxième temps.

Voilà pour cette présentation de l'état spécial.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Je sou mets donc à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric OFFREDO. Alors normalement, évidemment, l'état spécial, formellement, je pourrais y participer. Le compte administratif, cela me semble plus délicat, mais on a pris cette habitude dans le 13^e et donc je la poursuis.

Projets de délibération soumis pour avis

2022 DLH 167 Réalisation (13e) d'un programme de rénovation de 102 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE

M. LE MAIRE : Nous allons commencer les autres projets de délibération soumis pour avis. C'est Éric OFFREDO qui va prendre la suite. Il va s'agir cette fois-ci de sa délégation à l'urbanisme. On va commencer par une belle rénovation qui s'annonce pour ICF HABITAT LA SABLIERE pour le groupe Blanqui – Hovelacque.

Éric OFFREDO : Exactement, un groupe assez important d'ICF. On rentre dans les opérations Plan Climat avec un objectif d'économie sur les gains sur les émissions de gaz à effet de serre de 53 à 58 % avec une isolation des façades par l'extérieur, une isolation des toitures-terrasses par l'extérieur, un remplacement des menuiseries extérieures, un doublage des murs donnant sur les locaux non chauffés et l'isolation des planchers bas. L'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant de 240 euros TTC en moyenne par an et par logement, donc ce n'est pas neutre dans le cadre actuel pour les locataires.

D'autres travaux sont prévus : remplacement de VMC, remplacement des mains courantes, donc c'est une rénovation importante.

Il y a une prise en compte également, de plus en plus, c'est ce qu'on essaie de prendre en compte, des îlots de fraîcheur et une végétalisation extensive des toits-terrasse ainsi que la mise en place d'occultants et de persiennes sur chacun des étages.

Cette opération est estimée à 4 495 279 euros, soit 43 643 euros par logement, donc ce n'est pas neutre et la Ville de Paris est sollicitée pour une subvention de 327 865 euros.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci Monsieur le Maire. Pour dire qu'évidemment on continuera à voter ce type de délibérations qui vont évidemment dans le bon sens puisqu'il s'agit de rénovation énergétique. Nous avons d'ailleurs cet après-midi une réunion de la 5^e commission avec Madame RAYMOND-ROSSI, on a eu une présentation du bilan de cette politique depuis une douzaine d'années, et on voit que le chemin reste très important, il n'y a qu'un quart du patrimoine qui a été réalisé. J'ai d'ailleurs vu que le 13^e n'était pas forcément très bien loti par rapport au 19^e ou 20^e arrondissement. Cela m'a un peu surpris puisque nous avons énormément de bâtiments qui le nécessitent.

Tout cela sera évoqué plus longuement en Conseil de Paris, mais continuons et amplifions la dynamique. Je crois que les crédits doivent être concentrés sur la rénovation des bâtiments plutôt, évidemment, que sur la préemption, comme vous le faites de façon excessive depuis une vingtaine d'années.

M. LE MAIRE : Par rapport aux autres collectivités françaises, on est très en avance, Monsieur OLIVIER. On est très en avance pour une raison simple : on fait partie des collectivités qui subventionnent les rénovations à la différence de bien d'autres collectivités. D'ailleurs, ICF LA SABLIERE, qui a fait un état à son dernier conseil d'administration, en a largement parlé et cela avance plus vite à Paris pour cette raison principale, tout simplement.

Effectivement, il reste toujours beaucoup à faire, et d'une certaine manière c'est un éternel recommencement, mais heureusement on a très bien avancé, dans le 13^e notamment.

Je vais soumettre cette délibération à vos suffrages.

DLH 167 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Je suis NPPV quand je suis au conseil d'administration, comme pour les trois suivantes d'ailleurs.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 207 Réalisation, 1-3 rue du Loiret (13e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP
--

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour la DLH 207.

Éric OFFREDO : C'est de nouveau un programme de rénovation, mais cette fois-ci plus modeste pour 7 logements de la RIVP rue du Loiret. L'objectif est un gain énergétique de 42 % et un gain sur les émissions de gaz à effet de serre de 53 % avec une réalisation d'isolation thermique par l'extérieur, une réfection des menuiseries, un ajout d'occultations.

Le projet est d'un montant de 354 636 euros, la subvention de la Ville est de 65 600 euros. Le coût de l'opération est quand même évalué à 50 662 euros par logement.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DLH 207, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE ; M. GUILLOU
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

M. LE MAIRE : DLH 258.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'apporter la garantie de la Ville de Paris à des emprunts souscrits par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur différents immeubles de son patrimoine, pas forcément d'ailleurs dans le 13^e arrondissement.

Pour financer ses programmes d'amélioration, le bailleur a retenu trois offres bancaires correspondant aux statuts des logements sociaux ou non sociaux d'un montant total de 30 millions d'euros.

Sur les logements sociaux, un prêt auprès de la Société Générale de 13 500 000 euros, un prêt du même montant auprès de la Banque Postale, à chaque fois sur 25 ans, et un troisième prêt de 3 millions d'euros également à la Banque Postale pour des logements intermédiaires et libres. La garantie de la Ville serait à 100 % sur les logements sociaux et à 50 % sur les logements intermédiaires et libres.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? On va faire voter tout de suite.

DLH 258 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.
Unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE ; M. GUILLOU
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 277 Garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux par la RIVP

M. LE MAIRE : DLH 277, cette fois-ci. Garantie d'emprunt, toujours pour la RIVP.

Éric OFFREDO : C'est une garantie d'emprunt pour un programme de rénovation en cours, le programme 83 – 95, rue Jeanne d'Arc que l'on appelle plus communément le 93, rue Jeanne d'Arc et le 8, rue du Docteur Richet. La RIVP sollicite la garantie de l'emprunt PAM souscrit auprès de la CDC pour un encours de 8 143 777 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande intervention ?

DLH 277 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité aussi. Je vous en remercie.

Ces délibérations vont nous permettre, évidemment, d'avancer sur notre programme de rénovation.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE ; M. GUILLOU
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DU 101 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DU 101, toujours Éric OFFREDO. Il s'agit des concessions d'aménagement. Sur cette délibération, comme sur la suivante, je serai NPPV, je vous demande d'en prendre note. À toi, Éric.

Éric OFFREDO : Merci. Donc, la DU 101, effectivement. Je vous passerai les comptes rendus annuels sur les ZAC qui ne sont pas dans le 13^e arrondissement, sinon on va y passer la nuit. Nous avons quand même plusieurs ZAC dans le 13^e, la ZAC Paris Rive Gauche, la ZAC Bédier-Oudiné et la ZAC Paul Bourget les trois portées par la SEMAPA.

Des éléments particuliers sont à noter sur l'année 2021 :

- la livraison de la rue Jacques Lacan dans la ZAC Paris Rive Gauche a montré les possibilités techniques de traitement des eaux pluviales dans un espace public sur dalle en utilisant les fosses de plantation comme réservoirs temporaires des pluies courantes, c'était assez important,
- en marge de cette ZAC Paris Rive Gauche également, l'accompagnement de la suite de l'expérimentation Quartiers d'innovation urbaine avec le déploiement des expérimentations des Alchimistes, plus généralement de tout ce qui a tourné autour des opérations d'Urban Lab,
- la remise du prix du Territoires Bas Carbone BBKA pour l'opération du 90, boulevard Vincent Auriol qui valorise l'engagement de la SEMAPA dans son travail en faveur de l'aménagement bas carbone.

Sur les arrêtés, sur la ZAC Paris Rive Gauche, les charges réalisées en 2021 sont de l'ordre de 76 300 000 euros HT et concernent principalement les postes suivants :

- acquisitions foncières pour 22 millions d'euros,
- les couvertures des voies ferrées pour 29 millions d'euros, tout cela hors-taxe bien évidemment,
- les travaux de VRD pour 12 millions d'euros,
- les charges et matériels pour 11 millions d'euros.

L'état prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021 d'un montant de produits et de charges d'environ 4427 millions d'euros, donc plus de 4 milliards d'euros si vous faites la conversion, est en augmentation de 27 500 000 euros par rapport à celui approuvé l'an dernier. La principale évolution des produits concerne l'augmentation des sessions de charges foncières des activités et commerces en raison de l'amélioration de la valorisation du lot B1 C1 transformé en activité. Les principales évolutions des charges concernent l'augmentation et les dépenses de travaux de couverture des voies ferrées, des travaux de VRD, des études et contrôles liés à l'évolution d'indices TP 01 TP 02.

Les participations de la Ville de Paris à l'opération de la ZAC Paris Rive Gauche s'élèvent dans le présent compte rendu à environ 303 millions d'euros dont 256 millions ont été réalisés au 31 décembre 2021.

Pour la ZAC Bédier-Oudiné, les produits réalisés en 2021 sont de 30 000 euros et correspondent à des produits financiers. Les charges sont d'environ 740 000 euros, essentiellement des charges des frais de société et d'études honoraires généraux.

L'état prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021 s'établit pour les produits à un montant d'environ 175 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à celui de l'exercice 2020. Cela s'explique par l'actualisation de la charge foncière du logement social.

Les participations aux équipements s'élèvent dans le présent compte rendu à 18 200 000 euros.

Pour la ZAC Paul Bourget, enfin, les produits comptabilisés en 2021 s'élèvent environ à 4 500 000 euros et correspondent principalement à la cession de logements intermédiaires, produits financiers. Les charges sont, elles, d'un montant d'environ 3 300 000 euros et concernent principalement des frais de démolition de travaux d'aménagement en vertu de l'application du traité de concession.

L'état prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021 s'établit environ à 86 millions d'euros contre environ 96 millions à la fin de l'exercice 2020. Cette baisse s'explique principalement par la signature d'un avenant à la promesse de vente du lot de la société Pichet.

Les charges prévisionnelles actualisées dans le cadre du compte rendu de 2021 s'établissent environ à 50 millions contre environ 61 millions lors de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la diminution des frais de mise en état des sols, des travaux de réseaux et de la provision pour aléas et imprévus.

Enfin, les cessions d'entreprises publiques à la Ville de Paris s'élèvent dans le présent compte rendu à environ 11 900 000 euros dont la totalité reste à réaliser au 31 décembre 2021.

La participation aux équipements s'élève dans le présent compte rendu à 2 570 000 euros.

Je vous fais grâce des autres ZAC.

M. LE MAIRE : Tu pourrais détailler un peu plus les bilans financiers pour motiver notre auditoire.

Éric OFFREDO : Je peux, on m'a dit de faire court.

M. LE MAIRE : Bon, allez, plus sérieusement, y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération, sur les comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement ? Je n'en vois pas. J'explique à tout le monde que, comme on est membre du conseil d'administration de la SEMAPA, c'est plus prudent qu'on ne prenne pas part au vote.

Donc, la DU 101 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, NPPV, vous vous abstenez, pour Monsieur OLIVIER, moi-même, vous avez noté.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 NPPV : M. LE MAIRE, M. OLIVIER, M. FLORENTIN
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DU 138 ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE 13Z RUE NATIONALE (13E)
--

M. LE MAIRE : On passe à la DU138.

Éric OFFREDO : Il s'agit de l'acquisition d'une emprise de voirie située 13Z, rue Nationale. Ne cherchez pas sur un plan le 13Z, rue Nationale, vous ne trouverez pas, il faut prendre le cadastre, c'est une parcelle de 103 m² qui est à l'angle de la rue Nationale et de la rue Regnault au débouché de la sortie, ou de l'entrée, cela dépend dans quel sens on la prend, de la gare souterraine des Olympiades. Il y a eu un premier arrêté, vous avez un premier document de 1933, un autre de 1967. Cette emprise non bâtie, à usage de trottoir public, parce que ce n'est pas la partie privative, c'est la partie trottoir public ayant vocation à demeurer propriété de la Ville de Paris. Le transfert de propriété n'avait jamais été fait, et l'ancien propriétaire, la Barclays Bank, venons aux droits de la société d'aménagement d'îlots nord sago n'a pas été indemnisé à l'époque en 1967. Afin de finaliser la régularisation foncière de ce dossier, il est nécessaire de verser le montant de l'indemnité afférente à cette acquisition par la Ville de Paris, soit 72 000 euros conformément à l'avis du service local du domaine de Paris. Ce montant a été accepté par les deux parties. 72 000 euros.

M. LE MAIRE : Il y a une banque qui sait suivre ses affaires. Quelqu'un a demandé la parole ?

M. PENG : J'ai juste une petite question. Si on se situe, c'est très proche du futur projet de densification des Olympiades, mais ce n'est pas lié ?

Éric OFFREDO : C'est très proche du projet immobilier, pas du projet de densification, mais c'est sur le trottoir, c'est en proximité.

M. PENG : Mais ce n'est pas lié ?

Éric OFFREDO : Non, ce n'est pas lié, c'est le trottoir, c'est la partie publique. Si vous voyez bien, il y a une grille blanche aujourd'hui, et devant la grille blanche il y a une partie de trottoir, presque une placette qui fait 103 m², et cette partie-là qui est concernée.

M. PENG : Donc cela ne concerne pas le square...

Éric OFFREDO : Non, du tout.

M. LE MAIRE : Voilà. Nous aurons d'autres choses sur lesquelles il va falloir délibérer un de ces jours, c'est les retraits d'alignement de l'avenue d'Italie, des petits sujets un peu fatigants, mais on va finir par arriver à y avancer. On a comme cela un certain nombre de scories qu'il faut corriger. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

DU 138 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité, si j'ai bien suivi.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 110 CAISSES DES ECOLES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES CAISSES DES ECOLES

M. LE MAIRE : Je passe tout de suite la parole à Emmanuel COBLENCE pour la DASCO 110, avec la convention annuelle entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération sur la gestion des ressources humaines des personnels des caisses des écoles. Vous le savez sans doute, les caisses des écoles parisiennes emploient plus de 3000 agents publics, certains sont titulaires de la fonction publique et d'autres, pour l'essentiel sont des contractuels.

Depuis 2015, des efforts importants ont été déployés pour améliorer les conditions d'emploi de ces personnels avec un processus dit de déprécarisation des personnels contractuels, puis, depuis 2017, la réforme du cadre de contractualisation entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles. Il y a des conventions qui mettent à disposition moyens et services proposés par la Ville de Paris à ces caisses des écoles qui prévoient une information réciproque de la Ville et des caisses sur leurs orientations stratégiques et sur la gestion de leurs ressources humaines.

Ces conventions arrivent aujourd'hui à expiration, il faut donc les renouveler et une nouvelle convention type a été élaborée. C'est un projet ambitieux qui comporte plusieurs propositions de services nouveaux pour ces personnels, par exemple le soutien des professionnels du service d'accompagnement de la Ville de Paris, des formations spécialisées dans le domaine du développement durable et de l'alimentation durable, un accès au groupement de commandes coordonné par la Ville de Paris, l'accès à des compléments santé et de prévoyance, bref tout cela va évidemment dans le bon sens pour ces personnels. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas.

DASCO 110 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité.

J'en profite pour demander à la DGS, à un moment donné, de voir statutairement sur la Caisse des écoles si on doit se déporter ou non. Cela devient très pénible, d'ailleurs, parce que là on est à un tiers du Conseil d'arrondissement.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 109 Subvention d'investissement (49 996 euros) à la Caisse des écoles du 13^e arrondissement au titre du budget participatif parisien édition 2019

M. LE MAIRE : On passe la DASCO 109, toujours Emmanuel COBLENCE.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Toujours une délibération qui concerne notre Caisse des écoles, mais d'une nature bien différente. Vous le savez, la Ville de Paris et bien sûr la mairie du 13^e arrondissement, est très fortement engagée dans la lutte contre les déchets et le gaspillage alimentaire. À ce titre, était proposé au budget participatif tout Paris de l'édition 2019 un projet intitulé « Soutenir l'ambition zéro déchet et agir pour la propreté » qui a été voté par les Parisiens et une opération qui va se traduire par l'installation de tables de tri dans les cantines scolaires. Dans ce cadre budgétaire du BP 2019, 21 écoles élémentaires et quatre collèges de notre arrondissement sont concernés. La liste figure dans la délibération, si vous souhaitez vous y référer.

Pour avancer dans ce projet, il est proposé le versement d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles du 13^e pour acquérir le matériel permettant de réaliser ce tri dans nos cantines scolaires. C'est une subvention de 49 996 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Au-delà de l'objet lui-même, ce sera intéressant aussi puisque c'est un vrai travail de sensibilisation des enfants. Je n'ai pas besoin d'expliquer davantage à quel point cela peut être utile. Je n'avais pas vu votre main levée, je vous en prie.

M. ESTIENNE : Merci Monsieur le Maire. Bien sûr, nous voterons en faveur de cette délibération. Néanmoins, je m'étonne du délai entre 2019 et 2022 pour permettre à ces établissements de bénéficier du tri sélectif. D'autre part, je m'étonne aussi qu'en 2019 une ligne budgétaire ait été consacrée à la Caisse des écoles pour doter certaines écoles et des collèges de ce tri alors qu'à l'époque il n'était pas décidé encore que la Caisse des écoles devrait s'occuper des collèges. Dernièrement, qu'en est-il des autres écoles de l'arrondissement ? Si elles ne sont pas déjà équipées, devront-elles attendre un autre budget participatif approuvé ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Emmanuel.

Emmanuel COBLENCE : Effectivement, vous avez raison, toutes les écoles élémentaires et tous les collèges du 13^e arrondissement ne sont pas concernés. C'est un budget participatif de tout Paris, ce n'est pas un budget participatif seulement pour le 13^e arrondissement, et donc dans le cadre de l'enveloppe globale qui a été décidée par les Parisiens lors de cette édition 2019, il y a un certain montant du budget affecté au 13^e qui permet donc de réaliser ces opérations dans 21 écoles, c'est-à-dire un tiers des écoles du 13^e arrondissement et 4 collèges, ce qui est déjà un chiffre significatif. Vous avez raison, il y a déjà un certain nombre, mais beaucoup plus restreint, d'écoles qui en bénéficiaient déjà, et notre ambition est bien sûr de permettre l'installation de ces tables de tri, à terme, dans toutes les cantines scolaires, et on le fera aussi rapidement que possible.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc je vais faire voter cette délibération. Je me déporte sur les deux délibérations des écoles en tant que Président.

DASCO 109 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSP 49 Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 49. C'est Johanne KOUASSI qui la rapporte et cela concerne les centres de PMI.

Johanne KOUASSI : Exactement, merci Monsieur le Maire. Il s'agit précisément du centre de PMI géré par la Croix-Rouge qui est le seul centre de PMI de l'arrondissement géré par une association et non directement par la DSPE. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 216 435 euros.

Pour revenir brièvement sur les missions de la PMI, il y a la protection de l'enfance, mais aussi l'accompagnement de toutes les familles dans les premiers mois de l'enfant avec un suivi pédiatrique médical et, plus largement, un accompagnement à la parentalité avec des possibilités de visites à domicile pour les familles qui en ont besoin et également des ateliers collectifs ou des entretiens individuels sur les pratiques de puériculture. L'objectif est d'accompagner tout type de famille dans les premiers pas avec leur nourrisson.

M. LE MAIRE : Merci Johanne KOUASSI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DSP 49 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 148 Subvention (163 650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

M. LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI concernant la DFPE 148, cette fois-ci.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de subventions qui sont à la fois portées par la DFPE et par la DASCO. Cela s'inscrit vraiment dans le projet éducatif de territoire et l'objectif de pouvoir vraiment rapprocher les parents le plus possible des équipes éducatives en collège avec des espaces de dialogue pour interagir avec le corps éducatif.

C'est une subvention chapeau pour le 13^e arrondissement. Cela concerne plus précisément la Compagnie à l'Affût pour un montant de 3500 euros. La Compagnie à l'Affût utilise le théâtre forum qui est un support spécifique parce que c'est à travers des ateliers de théâtre qui associent les parents, les familles avec les enfants. Il s'agit d'une action qui s'appelle « Parents – enfants, mode d'emploi » et on voit que le théâtre forum est aussi souvent une façon d'aborder les sujets et de dénouer les situations. C'est une association qui intervient aussi dans différents centres sociaux de l'arrondissement.

Il y a l'autre structure, qui s'appelle Osez la médiation avec le dispositif super Paris collèges familles destiné vraiment spécifiquement au collège Elsa Triolet avec un accompagnement de 7000 euros financés à 50 % par la DASCO et les 50 % restants par la DFPE. Il s'agit vraiment d'espaces d'échange et d'interaction entre les familles et les équipes enseignantes, dans le cadre aussi du dispositif Paris collèges familles, cette fois à hauteur d'un montant de 10 500 euros pour les collèges Camille Claudel et Gustave Flaubert dans le 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais donc la faire voter.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 166 Subventions (50 000 euros) et conventions à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre dans les 11e, 13e et 15e arrondissements

M. LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI pour la DFPE 166.

Johanne KOUASSI : Pour cette dernière délibération pour une subvention DFPE, il s'agit cette fois de l'association CITEA pour Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement familles et professionnels. C'est une association qui fait de la médiation familiale, qui intervient plus spécifiquement dans le 13^e arrondissement au centre d'animation Baudricourt.

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 40 000 euros, pas uniquement pour le 13^e arrondissement parce que c'est une structure qui intervient également dans les 11^e et 15^e arrondissements. En ce qui concerne les activités plus spécifiques menées au centre d'animation Baudricourt, il s'agit de médiation familiale dont l'objectif est de pouvoir aider les familles à gérer des conflits ou à améliorer leur communication. Il y a un espace de rencontre qui peut accueillir jusqu'à 12 familles. Pour l'année 2021, il y a eu 109 mesures mises en place, les mesures étant une demande de la justice de pouvoir mener ces médiations, avec au total 2163 rencontres organisées. Ce sont donc 109 familles concernées et 208 enfants, donc une activité conséquente.

M. LE MAIRE : Conséquente en effet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Personne, donc je vais tout de suite la faire voter. Nous avons un gros Conseil, c'est pour cela que je n'insiste pas trop sur les demandes de prise de parole, vous voyez le « petit » dossier qui est à côté de moi.

DFPE 166 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

M. LE MAIRE : Je laisse cette fois-ci la parole à Antoine GUILLOU pour présenter la DDCT 98.

Antoine GUILLOU : Merci Monsieur le Maire. Une délibération qui concerne des projets associatifs dans les quartiers populaires car c'est politique de la Ville, en particulier sur les enjeux de mobilité, c'est pour cela qu'elle m'échoit.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, on a un certain nombre d'associations qui opèrent dans d'autres arrondissements, nous sommes concernés essentiellement à un titre. Ce sont les projets multi arrondissements avec un réseau bien connu dans le 13^e, le réseau RÉPAR, qui organise des ateliers

d'autoréparation de vélo et des formations sur ce thème et dont l'association locale le petit Biclou est membre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, avec qui nous menons pas mal d'actions. Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vais la faire voter tout de suite.

DDCT 98 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DVD 134 Relogement des deux laboratoires de la DVD dans l'Hôtel Industriel Berlier (13e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP
--

M. LE MAIRE : Je laisse suite la parole à Éric OFFREDO, DVD 134 concernant l'aménagement de deux laboratoires de la voirie dans l'Hôtel Industriel Berlier sur lequel nous allons bientôt inaugurer une belle installation, on aura l'occasion d'y revenir dans ce Conseil.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage qui avait été passée entre la Ville et la RIVP en 2015, donc on remonte à loin.

Il s'agit du relogement de deux laboratoires de la DVD, l'un qui est le laboratoire d'essais des matériaux et l'autre le laboratoire des équipements de la rue qui vont occuper trois plateaux de l'Hôtel Industriel Berlier qui les occupe déjà. Ces deux laboratoires assurent à la Ville un montant annuel de recettes non négligeable puisqu'on s'élève à 3 500 000 euros. Le projet a pris beaucoup de temps sur l'installation définitive puisqu'entre l'aménagement pour les deux laboratoires qui était très particulier, ils ont des contraintes techniques fortes qui impactent le bâti, la RIVP parallèlement a prévu d'engager un important programme de réhabilitation de l'immeuble. Donc les deux opérations ont été menées conjointement et ont pris du temps. Il y avait une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage qui avait été signée le 15 juillet 2015 et qui effectivement a pris du temps. Une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage prévoyait une mise à disposition de deux des trois plateaux en avril 2017, et des difficultés à conduire des travaux d'envergure en milieu occupé ont conduit à faire évoluer le calendrier.

La totalité des locaux visés par la convention a été mise à disposition le 1^{er} décembre 2019 et le coût final de l'opération était porté à 4 354 873 euros, soit un surcoût de près de 400 000 euros par rapport au prix initial.

Il est proposé d'approuver le présent avenant à convention de transfert.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de main qui se lève.

DVD 134 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Moi étant à la RIVP, NPPV, même motif, même punition.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : M. LE MAIRE, M. GUILLOU
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

M. LE MAIRE : DVD 92, cette fois-ci. Ce sont des dispositions particulières d'exonération sur le stationnement. C'est Juliette SABATIER qui la rapporte.

Juliette SABATIER : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération où se rejoignent à la fois les questions de voirie, les questions sociales et les questions d'environnement, c'est donc un plaisir de la présenter.

Il s'agit de vous proposer de faire deux choses. D'une part d'accorder la gratuité du stationnement à un certain nombre d'associations qui ont besoin dans leurs activités solidaires de type récupération, de nourriture, de collecte, de distribution, de ravitaillement de centres d'hébergement ou de points de distribution. Des associations donc qui ont besoin, dans ces activités, de disposer d'un véhicule et de le stationner. J'en parle d'autant plus volontiers que nous avons, à plusieurs reprises, été saisis, en mairie du 13^e de demandes d'aide pour des questions de stationnement parce que les bénévoles utilisent leur véhicule particulier ou parce que l'association a un véhicule, mais qu'il n'y a pas de place de stationnement, ou à des tarifs qui ne sont pas compatibles avec les finances de l'association.

Pour aller vite donc, première chose, une proposition de gratuité du stationnement pour une durée de deux ans pour un certain nombre d'associations sur des sujets précis et, par ailleurs, des subventions d'investissement pour les aider à financer des véhicules plus propres.

Je vous donne quelques exemples rapides qui nous touchent directement :

- 40 000 euros pour l'association SOLIDAYA pour financer l'acquisition d'un street scooter frigorifique. Vous allez voir, les véhicules sont très variés, donc c'est intéressant aussi à ce niveau-là,
- 37 000 euros pour le Secours Populaire pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- Une subvention à l'association Cop1 qui intervient depuis l'année dernière dans le 13^e et qui distribue aux Amarres, 5441,88 euros pour l'acquisition d'un e-expert fourgon, donc un plus gros véhicule,
- Un très beau projet aussi pour l'association Basiliade qui n'est pas basée dans l'arrondissement, mais qui peut y intervenir et qui va mettre en place une équipe mobile de santé pour les personnes en situation précaire sur les sujets de périnatalité, donc à destination des femmes enceintes et des bébés avec le financement de deux véhicules, je ne vous détaille pas pour aller vite,
- Une subvention également pour le SAMU social de Paris pour un véhicule électrique léger,
- Une subvention de 90 000 euros, c'est l'une des plus importantes, pour le bus des femmes qui intervient auprès des femmes en situation de précarité, il s'agira donc d'avoir un bus entièrement électrique aménagé pour recevoir les femmes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je veux absolument voir le scooter électrique frigorifique. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DVD 92 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité bien sûr, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportifs du 13e

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE et donc à Nathalie LAVILLE sur la convention habituelle concernant l'entretien de la petite ceinture par des entreprises d'insertion.

Nathalie LAVILLE : Absolument. Il s'agit, dans cette délibération, de renouveler des conventions qui vont permettre à des associations de chantiers d'insertion de continuer à entretenir et à valoriser plusieurs tronçons de la petite ceinture ainsi que des espaces verts de plusieurs équipements sportifs.

La mairie, considérant que depuis 2006 leur action a été positive puisque ces chantiers supports de formation et d'insertion sociale ont permis à plus de 560 personnes d'être accompagnées vers le chemin de l'emploi tout en contribuant à assurer la sécurité et la propreté des lieux sur lesquels elles travaillent, demande à ce que nous renouvelions ces conventions.

Il s'agit d'ailleurs, pour le 13^e, de l'association Études et Chantiers.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Ce sont les éléments généraux que j'ai pu lire, mais je n'ai pas vu plus particulièrement ceux qui concernent le 13^e. Combien de personnes sont concernées ? Quelles activités sont menées ? Est-ce que c'est l'entretien de la partie de la petite ceinture qui est utilisée pour faire des promenades ? D'ailleurs, on avait fait un vœu là-dessus pour améliorer l'entretien puisqu'il y avait des aspects difficilement circulables, notamment pour les personnes en fauteuil roulant.

Voilà, combien de personnes sont concernées par ces chantiers d'insertion ?

Nathalie LAVILLE : Sur l'ensemble de la Ville, ce sont 120 salariés qui travaillent sur ces chantiers d'insertion. Ce qu'ils font sur la petite ceinture, c'est du nettoyage des voies, ramassage des déchets, aménagement paysager du site et également un accueil de groupes de visiteurs quand il y a des personnes qui le demandent. Ils travaillent aussi sur les stades, sur les environs des stades, donc ils vont sur le sud de Paris, je ne sais plus exactement de quelle Porte à quelle Porte.

Voilà pour l'essentiel de leur activité. Dans le détail exact sur le nombre de personnes qui travaillent spécifiquement sur le 13^e, je ne l'ai pas, si vous voulez je peux me renseigner pour le connaître exactement, mais sur l'ensemble, ce sont 120 personnes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE. Je vais faire voter la délibération.

DEVE 82 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 22 Subventions (1 126 570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant)

M. LE MAIRE : Béatrice PATRIE maintenant, pour la DSOL 22 concernant les actions de prévention.

Béatrice PATRIE : Il s'agit d'une délibération assez classique qui nous demande d'approuver l'attribution d'une subvention globale de 1 126 570 euros à quatre associations qui travaillent sur le plan parisien à des actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sanitaire de jeunes en difficulté. S'agissant du 13^e arrondissement, dans cette enveloppe globale, l'association Arc-*ea*, Arc Équipes d'Amitié, qui est je dirais notre association de prévention privilégiée dans le 13^e arrondissement avec laquelle nous travaillons très bien avec les jeunes qui sont à la rue.

Pour cette association Arc-*ea*, il est prévu l'attribution d'une subvention de 53 000 euros.

Pour synthétiser cette délibération, la démarche retenue est une démarche que l'on appelle « aller vers » parce qu'elle concerne des jeunes de 16 à 25 ans qui sont en limite de marginalisation, ou déjà marginalisés, que ce soit par manque d'encadrement familial, par décrochage scolaire, pour les plus vieux par défaut de diplôme ou de formation diplômante et qui se trouvent la plupart du temps, je ne dirais pas à la rue parce qu'ils peuvent bénéficier d'hébergements, mais en tout cas qui se trouvent souvent dans l'espace public. Ces associations travaillent sur ce public éloigné des dispositions de formation, des dispositifs de droit commun de formation et de formation professionnelle classique, parfois atteint d'addictions, double le volet sanitaire et à la limite de verser dans la délinquance ou déjà dans l'incivilité.

Il s'agit d'accrocher ces publics par des actions assez originales et parfois méconnues parce qu'elles se font souvent sur la base de l'anonymat. Ce sont des associations qui font un véritable travail qui est parfois peu évalué et peu salué.

Il y a une association particulièrement mise en lumière dans cette délibération, le Centre Social Protestant, mais qui ne concerne pas le 13^e, qui travaille sur Paris Centre et qui organise notamment ce qui s'appelle des Chantiers Éducatifs qui proposent aux jeunes des petits boulots, des réparations diverses et variées, l'accueil du public, etc. Il s'agit de petites actions, mais il s'agit de récupérer, si je puis dire, des jeunes extrêmement marginalisés.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Béatrice PATRIE. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter tout de suite ces subventions.

DSOL 22 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 101 Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

M. LE MAIRE : DSOL 101. Il s'agit cette fois-ci de subventionner des actions pour prévenir les rixes.

Béatrice PATRIE : Il s'agit en effet d'approuver une délibération qui alloue une somme globale de 158 900 euros à 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et de prévention des conduites à rixes.

Ce que l'on peut dire là-dessus c'est que ce sont des actions qui s'inscrivent dans la stratégie parisienne de prévention des rixes qui a été présentée et votée au Conseil de Paris en 2019, plus exactement le 20 juin 2019 et qui repose sur la base de l'établissement d'un partenariat le plus large possible entre la Ville de

Paris, le parquet de Paris, les effectifs de la police nationale, et maintenant de la police municipale, le rectorat, la Caisse d'allocations familiales, les associations de jeunes, etc.

Cette stratégie comprend, à ce stade, deux axes. Un axe qui a été réalisé et qui a contribué à structurer ce partenariat. Dans chaque arrondissement, notamment dans celui-ci, nous avons une cellule de prévention des rixes qui se réunit assez régulièrement et nous passons au deuxième axe, et c'est l'objet de cette délibération, qui a pour but de renforcer ce partenariat et même d'accentuer la dynamique partenariale.

Plus spécialement il y aura quatre axes prioritaires assignés à ces associations puisqu'il a été lancé un appel à projets et que ces financements concernent les projets choisis parmi les ceux présentés sur la base de trois axes :

- travailler aux abords de certains établissements scolaires, donc là, l'éducation nationale est particulièrement impliquée,
- travailler avec les communes limitrophes parce qu'évidemment, il y a une grande mobilité de ces jeunes et cela n'a pas de sens de s'arrêter aux limites administratives de Paris,
- travailler à l'éducation numérique parce qu'on s'aperçoit que les rixes souvent, s'organisent un peu comme les rave parties, sur la base d'appels sur les réseaux sociaux, etc.

Pour le 13^e arrondissement, c'est toujours l'association Arc-éa, c'est-à-dire Arc Équipes d'Amitié qui se voit attribuer une subvention de 3000 euros pour un projet sur la base du numérique, de films, de vidéos et de tout ce qui tourne autour de cela. C'est le projet uniquement pour le 13^e.

Le 13^e est aussi partie prenante à un autre projet qui est porté par l'association Osez la médiation qui intervient sur le 13^e, le 15^e et le 19^e arrondissement. Il s'agit de dispositifs de médiation entre les parents, les jeunes et un certain nombre de professionnels pour substituer la parole aux actes violents et ainsi dénouer les processus de violence.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Béatrice PATRIE.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est plutôt positif, cela s'inscrit dans un dispositif global qui va des tentatives de prévention jusqu'à la répression nécessaire lorsque, malheureusement, des actes se produisent, et cela arrive, malheureusement beaucoup d'habitants de notre arrondissement ou de Paris en général ont à se plaindre de faits de violence.

Je voulais savoir, plus précisément, sur ces deux associations puisque l'une consiste à produire des clips vidéo, ce qui est intéressant, mais combien de personnes du 13^e cela concerne-t-il ? Comment est-ce que ces jeunes sont sélectionnés, si j'ose dire ? Est-ce que ce sont des jeunes qu'on a identifiés comme ayant potentiellement des problèmes ou est-ce que c'est volontaire (auquel cas c'est une activité qui représente un peu un effet d'aubaine, si j'ose dire) ? Et puis sur la médiation, pareil, mais là je pense qu'il y avait déjà un élément de réponse dans votre intervention : est-ce que ce sont des jeunes, des parents qui ont déjà des problèmes relationnels avec d'autres ? Et à ce moment-là, il y a sans doute l'intervention aussi de la police ou de la Direction de l'établissement scolaire qui a sélectionné, si j'ose dire, les personnes.

Béatrice PATRIE : Merci pour votre question. Comme vous le savez, les rixes sont un phénomène récurrent, et je pense que nul ici ne peut dire avoir la solution pour les prévenir et que souvent nous les découvrons lorsqu'elles se produisent, sur des indiscrétions ou sur des repérages. Donc, la stratégie de prévention des rixes consiste à se demander si par des actions, plus des actions de fond qu'une anticipation à court terme par la police ou autre, on peut éduquer les jeunes à une autre forme d'expression et de règlement des comptes que celle qu'ils ont. Nous parlons de rixes de jeunes, voire de très jeunes, et vous savez qu'à Paris elles sont parfois extrêmement sanglantes avec des opinel 14, nous dit-on. Est-ce que l'on peut agir très en amont et pas seulement parce qu'on a entendu dire que dans tel quartier il aura une rixe samedi prochain ? On s'est dit, ce n'est pas une nouveauté, qu'on allait faire un travail partenarial parce qu'on peut faire de la pédagogie, on peut faire de l'animation, je ne vais pas développer.

Pour répondre plus précisément à votre question sur l'association Arc-éa, c'est en effet l'association de prévention avec laquelle on travaille dans le 13^e, c'est ce qu'on appelait avant, enfin toujours, cette vieille expression des « éducateurs de rue ». C'est un boulot assez ingrat qui consiste à tenter d'établir une relation de confiance avec des jeunes qui zonent dans différents coins de l'arrondissement et souvent en bande. Donc, concernant les statistiques, je comprends tout à fait que quand une collectivité publique attribue une subvention, elle souhaite avoir à la fois une évaluation de l'action et des résultats. La difficulté, c'est que ce type d'éducateur de prévention, comme je le disais lors de la délibération précédente, intervient auprès de ces jeunes sous couvert d'anonymat parce que sinon ils ne leur parlent plus. Si les jeunes savent que de l'éducateur cela passe directement à la police ou au Maire du 13^e, c'est un peu compliqué. Donc ce sont, je le reconnais, des équilibres subtils et il faut y croire. Ce que nous ont dit ces éducateurs (qui n'interviennent pas que dans le 13^e, c'est une structure parisienne qui a une équipe d'une quinzaine de personnes dans le 13^e, qu'il faudrait plus nombreuse), c'est que souvent le terrain de jeu de ces jeunes, ce n'est plus tellement la rue, c'est encore la rue, mais en pianotant sur le portable et en communiquant sur les réseaux sociaux. Vous savez qu'il y a des rixes qui se déclenchent parce qu'on a mal parlé à je ne sais pas qui, ou à la sœur de je ne sais pas qui sur un réseau social quelconque, publié une photo sur Instagram, etc. Donc la dernière action qu'ils ont faite, ce sont des petites vidéos avec des champions de football, je pense, des footballeurs connus, c'était des jeunes du quartier côté Glacière Daviel qui interrogeaient ces footballeurs qui leur expliquaient qu'eux n'étaient pas issus de milieux bourgeois, mais qu'ils s'en étaient sortis en s'impliquant dans le sport et avaient tiré leur épingle du jeu. C'est dire qu'on peut régler les problèmes de conflits non pas en se battant, mais en discutant ou en échangeant avec d'autres bandes, d'autres quartiers à travers des matchs, etc. Ce sont des associations qui organisent aussi ce qu'on appelle des Boot Camps, c'est-à-dire des espèces de camps scouts où il y a de l'échange.

La deuxième partie de votre question, mais je ne vais pas être trop longue, sur la médiation avec les parents, repose déjà sur des contacts établis avec certaines familles. Par exemple, j'ai le cas dans le 13^e de mères de famille qui se sont regroupées pour aller battre le pavé le soir et rencontrer des jeunes dans la rue pour leur expliquer que cela peut se régler différemment. Le résultat n'est pas garanti, cela fait partie des actions qu'on mène pour tenter d'enrayer ce phénomène.

M. LE MAIRE : Merci. Je rajouterai une phrase, c'est que pour la prévention des rixes, avec les réseaux sociaux, c'est beaucoup plus difficile encore d'intervenir puisque les choses se montent extrêmement rapidement. Avant, l'oralité jouait, donc les équipes de prévention arrivaient peu ou prou à parfois avoir des informations et maintenant c'est beaucoup plus difficile. Il faut être présent sur les réseaux, éviter de se faire repérer, ce n'est pas évident, c'est vraiment très compliqué. En tout cas, cela serait totalement anormal, voire scandaleux, de ne rien faire et je remercie les associations qui se mobilisent sur le sujet parce que cela n'a rien d'évident.

Je vais faire voter ces subventions.

DSOL 101 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DEVE 88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

2022 DAE 151 Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'alimentation durable avec deux délibérations. Je laisse tout de suite la parole à Alexandre FLORENTIN.

Alexandre FLORENTIN : Merci Monsieur le Maire. Si vous le voulez bien, je vais présenter les deux délibérations qui suivent d'un coup, puisqu'elles découlent toutes les deux du plan alimentation durable et qu'elles en sont à la fois simplement une mise en application et dans la continuité de ce que j'ai déjà pu vous présenter dans les conseils précédents. Donc je ferai uniquement des zooms sur ce qui concerne le 13^e arrondissement.

Dans la DEVE 88, il est question de soutenir à hauteur de 10 000 euros l'épicerie sociale et solidaire SOLIDAYA et lui permettre d'organiser des ateliers culinaires. Ces ateliers permettront aux volontaires qui y participent d'être sensibilisés directement et de sensibiliser à leur tour d'autres personnes sur ce qu'est une alimentation variée, équilibrée et durable.

Ensuite, toujours dans la DEVE 88, il est question d'une subvention pour soutenir l'association FAIRE un monde équitable pour une opération de sensibilisation des restaurateurs et cafés, notamment en diffusant un guide de bonnes pratiques. Il est question uniquement de 6000 euros au total, mais pour tout Paris.

Dans la DAE 151, une aide à l'investissement de 14 000 euros pour l'entreprise de l'économie sociale et solidaire RUE ZD, non pas comme ZAD, mais comme zéro déchet, qui tient une boutique de produits bio en vrac avec une part de ses employés venant l'ESAT du 13^e arrondissement.

Pour conclure, une aide à l'investissement de 50 000 euros qui représente seulement 9 % de l'investissement total pour la société Les Deux Lionnes qui fait partie du réseau Biocoop et est située au 9, boulevard Vincent Auriol dans un local de la RIVP. La subvention sollicitée vise à soutenir la réalisation de travaux dans le local de la RIVP, et en particulier cela concerne des travaux de mise en accessibilité du local.

Voilà pour ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ? Je ne vois pas.

Je vais vous les faire voter successivement puisque je ne peux pas le faire dans un même vote.

DEVE 88 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je n'en vois pas.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

DAE 151 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je n'en vois pas non plus, unanimité, et je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

M. LE MAIRE : Nous allons passer au budget participatif avec l'actualisation de la Charte et je laisse tout de suite la parole à Bérangère AICHOUN-BAPTISTE.

Bérangère AICHOUN-BAPTISTE : Merci. Lorsque la Charte du Budget Participatif a été votée il y a deux ans, nous nous étions engagés à faire un point d'étape au bout de deux ans et c'est ce que nous avons fait.

À ce titre, un certain nombre d'axes d'amélioration ont été pris en compte et notamment une nouvelle plate-forme numérique qui est en ligne depuis le 11 octobre et qui recense l'intégralité des sites de participation citoyenne, notamment le site du Budget Participatif.

Un nouveau calendrier, puisqu'avec l'ouverture de cette plate-forme numérique décidée pour Paris, les Parisiennes et les Parisiens pourront déposer leurs idées pour le Budget Participatif tout au long de l'année, étant entendu que la phase d'étude se fera sur une période déterminée.

Également un nouveau critère de recevabilité puisqu'en plus de ce qui existait déjà, intérêt général, dépenses d'investissement, les projets pour être recevables ne devront pas être contraires aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et de solidarité.

Une nouvelle manière de définir et financer les projets Budget Participatif puisqu'on revient à une logique d'enveloppe. C'était une logique que nous appelions fortement de nos vœux. Nous étions passés à un montant limité par regroupement de projets qui était d'un montant de 2 millions d'euros maximum et nous revenons à une logique et un nombre de projets lauréats limités qui est de quatre dans le 13^e, et nous revenons à une logique d'enveloppe dont pour le moment on ne connaît pas encore le montant.

Parallèlement, cette Charte revisitée du Budget Participatif prévoit de nouveaux rendez-vous pour faire vivre et pour tenir les Parisiennes et les Parisiens au courant des avancées des réalisations du Budget Participatif et à ce titre, pour l'année 2023, nous prévoyons trois ou quatre rendez-vous soirées thématiques pour faire un point d'étape sur les réalisations dans l'arrondissement sur le Budget Participatif près de chez vous.

Cette révision a été faite en s'appuyant notamment sur un questionnaire qui a été envoyé aux détenteurs de la carte citoyenne, aux volontaires de Paris, aux membres des conseils de quartier et nous sommes très heureux de vous présenter cette Charte du Budget Participatif revisitée.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. L'année dernière, le groupe Changer Paris avait voté contre la refonte de la Charte des Budgets participatifs parce qu'aucune de ses propositions n'avait été reprise. Là, on a le sentiment que ce n'est pas non plus le cas et je suis un peu gêné par ce système, il y a des conseils de quartier qui essaient de fonctionner et ce serait mieux que ce type de budget passe par les conseils de quartier plutôt que de la façon dont cela se passe actuellement.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce soir. Après, cela ne préjuge pas forcément de ce qui se passera dans une dizaine de jours.

M. LE MAIRE : Bien entendu. On verra ce que vous faites au Conseil de Paris. Je vais faire voter cette charte, je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

DDCT 103 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie, il est adopté.

POUR : VOIX CONTRE : 2 +1 POUVOIR ABSTENTION : 1
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2022 DDCT 64 Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

M. LE MAIRE : Je passe à la DDCT 64 et c'est Serge TOKA qui est le rapporteur de ces subventions.

Serge TOKA : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de soutenir ces associations œuvrant sur le territoire parisien dans le domaine de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Ces associations renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers et d'actions culturelles et sociales.

Pour le 13^e, deux associations nous concernent : l'association pour le développement et l'aménagement du 13^e, Ada 13, bien connue dans notre arrondissement et l'association Radio Olympiades dont l'objectif est le développement d'une radio de micro-proximité diffusée sur Internet.

Cette délibération consiste donc à attribuer une subvention de fonctionnement de 3000 euros à l'association Ada 13 et une deuxième de 1000 euros à l'association Radio Olympiades au titre de l'exercice 2022.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir approuver ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces subventions ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter tout de suite.

DDCT 64 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 105 Subventions d'investissement (47 651 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DASCO 105. Il s'agit de subventions d'investissement pour différents collèges, c'est Vincent BOULET, évidemment qui la rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Nous continuons notre campagne de subventions au titre du budget participatif des collèges comme nous avons déjà voté lors des deux conseils d'arrondissement précédents sur l'édition 2021 2022 qui a vu la reprise du budget participatif des collèges après la suspension due à l'épidémie de COVID.

Le principe est toujours le même, c'est-à-dire que les élèves des collèges votent sur un catalogue de propositions de 15 projets répartis en cinq thématiques.

Il nous est proposé aujourd'hui de voter autour de la thématique Vers les Jeux olympiques et paralympiques une subvention de 13 160 euros pour le collège Thomas Mann pour un projet de laser run.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'attends de voir le laser run, mais là aussi, Vincent m'initiera. DASCO 105, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASCO 105 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 72 Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)

M. LE MAIRE : Toujours Vincent BOULET, cette fois on entre dans les subventions pour travaux, c'est moins drôle.

Vincent BOULET : Comme certains des collègues m'ont demandé d'explicitier ce qu'est le laser run, c'est un combiné de course à pied et de tir au pistolet laser. Comme cela, vous pourrez toujours entraîner au laser run avec les collégiens et collégiennes de Thomas Mann.

M. LE MAIRE : Défi, défi, Monsieur BOULET. Je sens que cela va être une jolie partie à filmer. Allez, on revient à la DASCO 72.

Vincent BOULET : Pour la DASCO 72, il s'agit des subventions complémentaires que nous votons régulièrement au Conseil d'arrondissement, complémentaires par rapport à la dotation initiale votée en octobre 2021, donc nous sommes toujours sur les subventions sur l'année 2022 en année civile donc. Il s'agit cette fois-ci de divers travaux concernant le système de chauffage de Thomas Mann pour 3394 euros et pour des travaux sur l'ascenseur à Elsa Triolet pour 4100 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASCO 72 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Elle est adoptée à l'unanimité. Merci à vous.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 194 Budget Participatif – Subventions (130 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

M. LE MAIRE : Je passe la parole maintenant à Wilfried BÉTOURNÉ. Il s'agit de soutenir des structures de l'ESS, c'est la DAE 194.

Wilfried BÉTOURNÉ : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit dans cette délibération de soutenir sept actions de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social et donc de signer des conventions avec ces structures. La subvention totale est d'un montant de 130 000 euros.

Le 13^e arrondissement est concerné par deux de ces actions, directement ou indirectement.

Indirectement d'abord avec ETRE, l'école de la transition écologique située aujourd'hui dans le 14^e arrondissement, mais à la limite du 13^e arrondissement et puis surtout qui a vu le jour au lycée Lazare Ponticelli, donc qui fait partie du décor du 13^e arrondissement et qui travaille encore aujourd'hui dans la promotion des métiers du développement durable et de la transition écologique avec des structures partenaires de notre arrondissement. Pour cette structure, 10 000 euros de subventions de fonctionnement sont proposés dans cette délibération.

L'autre projet qui concerne le 13^e arrondissement est Fashion Green Hub. On a déjà eu l'occasion d'en parler au précédent Conseil. Il s'agit d'une structure qui est en cours d'installation à l'hôtel Berlier, l'inauguration va avoir lieu bientôt. Il s'agit de créer, dans le 13^e arrondissement et dans cet hôtel Berlier, un haut lieu de la mode durable, circulaire et inclusive à Paris et dans le cadre de cette délibération d'attribuer 50 000 euros de subventions d'investissement à cette structure.

Je vous invite à voter cette délibération et à être présents à l'inauguration de Fashion Green Hub.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je pense que c'est d'ailleurs, je me permets d'attirer votre attention là-dessus, c'est très intéressant parce que c'est un écosystème qu'on essaie de mettre en place sur le 13^e. Vous savez qu'on a accueilli la Grande école de la mode et du design, d'autres petites écoles viennent s'installer dans le 13^e, des lieux de production aussi, dont un avenue d'Italie. Cette fois-ci, effectivement, ce lieu de l'ESS qui va travailler sur le recyclage, sur l'économie circulaire, etc., ce sera évidemment extrêmement intéressant de faire travailler ces structures entre elles.
Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter cette délibération.

DAE 194 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci à vous.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 153 Subventions (157 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE

M. LE MAIRE : Toujours oui Wilfried BÉTOURNÉ pour la DAE 153.

Wilfried BÉTOURNÉ : Il s'agit cette fois d'accorder des subventions et de signer des conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique et deux réseaux de l'insertion par l'activité économique. Le montant total des subventions est de 157 000 euros.

Il s'agit de la réponse à l'appel à projets Dynamique d'insertion par l'activité économique qui a eu lieu en mai 2022. Dans le 13^e arrondissement, le lauréat de cet appel à projets est la Table de Cana qui va bientôt installer un laboratoire qui se chargera, à partir des invendus alimentaires, de reconditionner et de remettre sur une activité traiteur cette nourriture dans la circulation dans le secteur économique. Cette structure, la Table de Cana, a noué un partenariat avec l'atelier Chantier d'Insertion de La Mie de Pain, bien connu dans le 13^e arrondissement, et une autre association du 14^e arrondissement. L'idée est de favoriser l'emploi des jeunes, des seniors, des primo-arrivants qui sont attirés par les métiers de la restauration.

Dans le cadre de cette délibération, il s'agit d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 30 000 euros pour l'exercice 2022.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Voilà de belles actions. Pas de demandes d'intervention ?

DAE 153 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DVD 77 4-8 rue Jean-Baptiste Berlier, Allée Paris Ivry (13e) - Liaison douce - Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la SCIC « PLATEAU URBAIN »

M. LE MAIRE : Maintenant c'est la DVD 77. Cela concerne les installations de PLATEAU URBAIN, là aussi un projet intéressant, et toujours Wilfried BÉTOURNÉ.

Wilfried BÉTOURNÉ : En effet, il s'agit d'une opération d'urbanisme transitoire portée par PLATEAU URBAIN qui est chargée d'animer le domaine public dans la préfiguration de l'allée Paris – Ivry. L'idée de cette délibération est d'approuver une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public de quatre ans avec une redevance annuelle fixée à 2000 euros qui sera évidemment réévaluée chaque année avec

une part variable en fonction des activités prévues sur le site. Cette délibération est intéressante parce que c'est une structure de l'économie sociale et solidaire qui porte un projet d'animation locale sur un secteur qui a besoin de cette animation et avec l'idée intéressante de créer de la liaison, de la couture avec Ivry qui est très mal reliée à Paris dans ce secteur. C'est un projet extrêmement intéressant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : De l'urbanisme transitoire, c'est toujours quelque chose qui m'interpelle car l'urbanisme, c'est dans le temps, ce n'est pas pour un an, deux ans, trois ans, donc je ne comprends pas bien le procédé. C'est occuper les lieux, une espèce de no man's land...

Et puis je vois là-dedans une esplanade sous le périphérique. Tout à l'heure, on a eu un échange très sérieux sur les rixes, très bien. Il faut quand même se dire qu'il y a des problèmes de sécurité qui sont très importants à Paris, qui ne sont absolument pas réglés par cette sorte de police municipale pour laquelle on n'arrive pas à recruter, d'ailleurs, peut-être parce qu'elle n'est pas armée, déjà. Je parle en connaissance de cause puisqu'on sait très bien que les policiers municipaux vont vers les polices qui sont armées. Donc là il y a cet espace, cette esplanade sous le périphérique. Cela va être un repère, ce truc.

Nous ne pouvons évidemment pas voter favorablement à cette délibération dont je ne comprends pas bien l'intérêt dans le temps et puis par ces inquiétudes sérieuses qu'on doit avoir sur ce lieu qui risque très sérieusement d'attirer des problèmes de sécurité.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Stéphane FERRIER et puis j'interviendrai ensuite.

Stéphane FERRIER : Juste un mot sur l'exploitation des lieux qui sont situés sous le périphérique à Paris. On sait que le foncier est rare à Paris, donc quand il y a des lieux qu'on peut exploiter de manière utile et intelligente, il ne faut pas se gêner pour le faire. Je vous invite à m'accompagner certains soirs, si vous le souhaitez, à Kilomètre 25 quand c'est ouvert, près de la porte de la Villette dans le 19^e, ou à Virage, qui s'est installé dans le 17^e. Ce sont des lieux extrêmement dynamiques qui attirent des centaines, voire des milliers, de gens le soir et qui ne posent aucun problème de sécurité parce qu'ils sont bien encadrés. Ce en quoi je vous rejoins forcément, c'est qu'il faut veiller à la sécurité des gens et à la préserver, cela va de soi, mais par contre passer à côté d'opportunités juste pour un principe, je trouve que ce serait dommage.

M. LE MAIRE : Monsieur Chang Hua PENG.

Chang Hua PENG : Merci Monsieur le Maire. Tout simplement, je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur le rapport Toxico Watch parlant de particules qui ne seraient pas éliminées par le corps humain. Certaines personnes disent que potentiellement cela peut être des rejets par rapport au périphérique et notamment la circulation qu'il y a dessus. C'est plutôt le volet sanitaire qui m'interpelle dans ce projet. Bien évidemment, j'ai bien entendu que le foncier était rare, mais nous sommes tous comptables de la sécurité sanitaire de nos concitoyens et je pense que pour cela, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. LE MAIRE : Bien, on aborde des sujets intéressants, mais assez divers. Wilfried BÉTOURNÉ, et encore une fois j'interviendrai ensuite.

Wilfried BÉTOURNÉ : Tout d'abord concernant la question de la sécurité, je trouve cela étonnant de considérer qu'en laissant un espace complètement l'abandon on va garantir la sécurité sur cet espace. Aujourd'hui, cet endroit est une friche industrielle, donc je pense qu'il y a tout intérêt à l'animer intelligemment et faire venir des gens dans cet endroit pour, justement, redynamiser et assurer la sécurité des personnes qui y habitent ou qui habitent à proximité et qui ont envie de profiter de la vie nocturne parisienne sans déranger non plus, puisque c'est sous périphérique, les habitants et les habitantes.

Concernant le rapport de Toxico Watch que vous mentionnez qui a découvert la présence de dioxines à proximité de l'incinérateur d'Ivry, et donc dans ce secteur, vous avez tout à fait raison. Je tiens juste à vous rappeler que les dioxines ne sont assimilées par l'organisme humain que par la consommation de produits agricoles qui seraient cultivés sur site. Bien évidemment, si ce projet avait consisté en un projet d'agriculture urbaine, nous aurions voté contre et de toute façon cela n'aurait pas été possible par la préfecture. Mais là, il ne s'agit pas du tout cela, il s'agit simplement d'animer cet endroit et la question des polluants ne se pose pas aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Après cette discussion très intéressante et plus largement on va essayer de sortir un peu de ce salmigondis parce qu'on est passé de la police municipale à Toxico Watch, etc.

Disons-le, on va se retrouver dans une situation pas simple. C'est-à-dire qu'on a des espaces qui pour l'instant ne sont pas urbanisés, sous le périphérique qui, une fois qu'ils le seront, deviendront sécurés, mais tant qu'ils ne le sont pas, il faut, me semble-t-il, occuper le terrain.

Désolé d'employer cette expression surannée, Monsieur OLIVIER, mais je vous invite à vous mettre à la page sur l'urbanisme transitoire. L'urbanisme transitoire, c'est justement de faire en sorte d'occuper des sites disponibles pour qu'ils ne dérivent pas et, au passage, pour essayer d'y proposer des choses intéressantes. Donc, l'urbanisme transitoire, il y a maintenant des associations, des organismes, comme PLATEAU URBAIN, mais il y en a d'autres, qui ont fait leurs preuves, notamment sur des friches SNCF qui n'étaient pas forcément les plus glorieuses, je pense à une dans le 18^e sur laquelle ils ont conduit des activités formidables, j'ai eu l'occasion de m'y rendre régulièrement. Il y en a une aussi, une belle opération dans le 12^e arrondissement, là c'était plus près, sur un site pourtant très à l'écart où ils ont réussi à faire des animations extrêmement intéressantes.

L'idée est de donner la possibilité à ces organismes d'occuper le terrain comme nous le faisons d'ailleurs dans ce même site avec une association qui conduit des opérations de Street Art, ce qui permet aussi de sécuriser le site. La sécurisation peut se faire par différents moyens complémentaires, que ce soit la police nationale ou la police municipale, mais aussi par des actions intéressantes avec des gens qui occupent positivement des sites et cela empêche, justement, un certain nombre de dérives.

C'est le pari qui est fait, c'est toujours un pari, ce n'est jamais simple sur des sites comme celui-là, mais j'espère que ce sera un pari réussi, en tout cas cela démarre plutôt bien et au passage, cela permettra d'offrir un lieu sympathique.

Je ne sais pas si je vous ai convaincu, mais en tout cas j'espère que vous pourrez vous-même vous rendre compte de ce qui s'y passera en vous rendant sur le site j'espère que vous serez convaincus. Voilà, je n'ajouterais rien de plus. Je vais faire voter tout de suite cette délibération.

La DVD 77 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Deux votes contre, une abstention. Je vous remercie.

POUR : 33 VOIX CONTRE : 2 + 1 POUVOIR ABSTENTION : 1

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2022 DSOL 73 Subvention d'investissement à l'association "LES JOURS HEUREUX" pour les travaux d'extension du foyer de vie Kellermann

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Caroline MILLET pour présenter la DSOL 73. Il s'agit d'une subvention pour permettre l'extension du foyer de vie Kellermann, LES JOURS HEUREUX.

Caroline MILLET : Merci Monsieur le Maire. L'association LES JOURS HEUREUX créée en 1972 a pour mission d'assurer un accueil et un accompagnement des personnes en situation de handicap résidant dans les établissements qu'elle gère. Le public concerné est en situation de handicap mental ou psychique sans

trouble majeur du comportement, certains d'entre eux travaillent même en établissement ou au service d'aide par le travail.

À Paris, l'association gère une quinzaine d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap mental ou psychique, soit plus de 330 places. L'association gère notamment le foyer de vie Kellermann et elle a souhaité étendre la capacité d'accueil de ce foyer de vie en créant un foyer hors les murs permettant à des personnes en situation de handicap psychique de vivre de façon plus inclusive dans la cité.

Ce projet de foyer hors les murs, en créant des places en studio indépendant dans le diffus, favorise l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique.

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement non renouvelable d'un montant de 900 000 euros à l'association LES JOURS HEUREUX. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, c'est une extension du foyer, et il faut le financer. Au passage, on aura un petit sujet aussi, car devant ce foyer il y a des œuvres de Robert COMBAS qu'il faudra sans doute déplacer pour entreprendre les travaux et les réinstaller, ce sera à suivre de près.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération DSOL 73 ? Je n'en vois pas.

Je vais la faire voter : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 108 Avenant aux conventions entre la Ville de P. et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2021 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz. Montant total de 15 903,48 euros

2022 DSOL 109 Participations (157 179 euros) et conventions avec l'ADIAM pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz

M. LE MAIRE : Toujours Caroline MILLET, deux délibérations qui sont liées concernant les permanences de nuit pour les unités de logements spécialisés. Donc DSOL 108, DSOL 109.

Caroline MILLET : Oui. Je vous propose de présenter les deux délibérations en même temps sachant que la DSOL 108 est le solde de la participation 2021 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz d'un montant total de 15 903,48 euros.

Afin de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire, la politique parisienne en faveur de l'accessibilité du handicap a appuyé le développement sur le territoire parisien des logements ULS qui sont des Unités de Logement Spécialisés. La Ville de Paris participe au financement de ce dispositif en prenant en charge les sommes non couvertes par la prestation de compensation du handicap. Pour 2021, nous vous proposons sur la DSOL 109 une participation au financement des permanences de nuit d'un montant de 15 903,48 euros et pour 2022, c'est sur le même projet, on est sur un montant prévisionnel de 157 179, 53 euros. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations ? Où est implantée cette association ? Les ULS sont de petites structures.

Caroline MILLET : Il y a 7 locataires à Masséna et à Austerlitz. Tu veux l'adresse exacte ?

M. LE MAIRE : On va retrouver les adresses exactes. Je sais qu'à Baudricourt il y avait une association de ce type-là. C'est un groupement de plusieurs petits logements avec l'accompagnement pour les personnes handicapées. Oui, il faudra qu'on retrouve les localisations précises, mais je me posais la question car je ne les connaissais pas.

Une intervenante : c'est formidable, les ULS.

M. LE MAIRE : Oui, et c'est très nécessaire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vais faire voter ces deux subventions.

DSOL 108 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

DSOL 109 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 126 Subventions (6 300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap
--

M. LE MAIRE : On passe à la DSOL 126, cette fois-ci ce sont des subventions plus classiques à des associations qui s'occupent de personnes en situation de handicap.

Caroline MILLET : C'est une subvention de 6300 euros pour trois associations en matière de handicap, d'inclusion, d'accessibilité universelle et c'est pour encourager les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques culturelles.

Le présent projet de délibération accorde des subventions d'un montant total de 6300 euros aux associations ci-dessous qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment les enfants et les jeunes. Cela s'adresse en particulier des enfants porteurs de troubles de spectre autistique, déficients intellectuels, auditifs et de troubles cognitifs.

Il y a trois associations :

- L'association Réseau Montmartre, pour 4300 euros, qui anime 6 accueils collectifs pour des enfants de 4 à 11 ans et deux accueils pour des adolescents,
- L'association FAMA, France Association Musique Autisme qui a été créée par des parents d'enfants porteurs du trouble du spectre autistique,
- Dyspraxie France Dys est une association de personnes dyspraxiques et de leurs familles pour 1000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de doigts se lever.

DSOL 126 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 113 Avenant et subvention pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) pluriannuelle 2021

M. LE MAIRE : Toujours Caroline MILLET, cette fois-ci on passe à la partie emploi de sa délégation, c'est donc l'avenant et la subvention pour l'association qui s'appelle LA PILE.

Caroline MILLET : Avenant et subventions de 180 000 euros pour l'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi, LA PILE, qui est basée dans le 19^e. Comme vous le savez déjà, la première phase d'expérimentation du dispositif qui s'est concrétisé par l'habilitation d'un territoire zéro chômeur de longue durée dans le 13^e est arrivée à son terme fin juin 2021.

Une seconde étape a débuté en juillet 2021 qui permet la prolongation de l'expérimentation en cours sur les 10 premiers territoires et son extension à un minimum de 50 nouveaux dans les trois années qui viennent. Depuis 2018, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement aux côtés des 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements, territoires qui se sont tous impliqués dans une démarche de mobilisation.

LA PILE a été créée en avril 2021 par 13 Avenir, entreprise à but d'emploi du 13^e arrondissement et l'association projet 19 impliquée dans la préfiguration du territoire dans le 19^e arrondissement.

Je vous propose d'autoriser la Ville de Paris à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec LA PILE dont l'objet prévoit, entre autres, l'attribution d'une subvention de 180 000 euros pour l'année 2022. Cette subvention de fonctionnement lui permettra d'assurer le recrutement des ressources humaines supplémentaires et nécessaires au suivi des comités locaux des arrondissements concernés avec le deuxième projet ainsi qu'au développement des activités des futurs EBU implantés sur ces territoires. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Caroline MILLET. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter la délibération tout de suite.

La DAE 113 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci à vous.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 106 Schéma seniors parisiens 2022-2026

M. LE MAIRE : Je passe la parole tout de suite à Morgane LACOMBE pour le schéma seniors parisiens qui sera présenté évidemment au Conseil de Paris, mais qui est présenté en amont dans les conseils d'arrondissement pour les années 2022 – 2026.

Morgane LACOMBE : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Le schéma parisien 2022 – 2026 est un outil de planification des politiques en direction des seniors du territoire. Il s'agit d'une stratégie d'amélioration du cadre de vie des seniors en trois axes déclinés en 18 fiches actions. Cette stratégie a été élaborée sur la base d'une consultation institutionnelle et citoyenne définissant les points d'amélioration nécessaires, notamment ceux mis en lumière suite à la crise COVID. La mise en œuvre des différents axes sera pilotée par un réseau de référents seniors selon un maillage resserré avec un accent mis sur l'échelle de l'arrondissement.

Ce schéma est basé sur trois grands axes :

- La première orientation est d'adapter la ville pour la rendre plus accessible aux seniors afin de leur permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, notamment sur le principe de la ville du quart d'heure ;

- En deuxième lieu, il s'agit de lutter contre l'isolement en accompagnant les fragilités et en renforçant la protection des plus vulnérables en particulier par l'amélioration de l'accès aux droits, le soutien des aidants et les actions de lutte contre l'isolement,
- En troisième lieu, donc le troisième axe, il s'agit d'améliorer la transformation de l'habitat quand cela devient nécessaire en soutenant l'adaptation du domicile et en soutenant les services d'aide à domicile.

Je vous précise que ce schéma est extrêmement important quand on sait la proportion existante et à venir des personnes âgées de 60 ans et plus, aujourd'hui c'est 22 %, bientôt 25 % sur Paris, ainsi que la proportion des 75 ans et plus, actuellement 8 % et ce sera 12 % en 2050, donc une personne sur huit.

Il faut savoir que 90 % des seniors parisiens vivent à domicile et que la moitié des plus de 75 ans vivent seuls.

Je vous demande de bien vouloir voter pour la mise en application du prochain schéma seniors parisiens.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Morgane LACOMBE. Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est très bien de s'intéresser un peu aux seniors, c'est vrai, ce n'est pas apparu forcément comme votre priorité ces dernières années. Pourquoi est-ce qu'on va s'abstenir ? Vous préférez qu'on vote contre ? Parce que ce projet n'a pas du tout été concerté, ni avec les groupes politiques, en tout cas ceux d'opposition, ni avec les maires d'arrondissement, en tout cas ceux de l'opposition.

Dans l'état actuel des choses, ce projet qui pourrait être intéressant, il y a des choses qui le sont d'ailleurs, ne peut pas convenir au groupe Changer Paris. On verra, encore une fois, dans huit jours, mais à l'heure actuelle, on s'abstient.

M. LE MAIRE : On n'a pas totalement compris ce qui ne vous convenait pas, mais on va faire semblant de le comprendre. D'autres demandes d'intervention ? Oui, Béatrice PATRIE.

Béatrice PATRIE : En un mot, je crois que chaque élu, en tout cas de la majorité, en charge d'une délégation intervient dans son domaine sur le volet senior, donc je crois qu'on est tous impliqués à un titre ou à un autre, sauf peut-être, notre ami qui s'occupe de la petite enfance.

Rires dans la salle.

Ça y est, je dénonce.

En ce qui me concerne, dans le prochain contrat de sécurité de prévention de la délinquance comme dans l'ancien, il y avait une fiche action concernant les seniors qui va être reconduite et améliorée. Nous venons d'éditer un flyer pour mettre les seniors en garde sur un certain nombre de risques d'intrusion chez eux de faux postiers et de faux employés du gaz, on fait de la prévention comme cela.

J'interviens pour ma chapelle, si je puis dire, mais je suis sûre que chacun peut dire la même chose.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour ce témoignage. Pas d'autres demandes d'intervention. On va pouvoir se positionner sur le schéma seniors parisiens.

DSOL 106 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 + 1 POUVOIR
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour la DSOL 128 et j'en profite pour laisser la présidence deux minutes à Éric OFFREDO.

Juliette SABATIER : Merci. Il s'agit d'adopter des subventions pour un montant total de 200 000 euros dans le domaine de la lutte contre l'exclusion numérique. Je vais vous dire deux choses, et je vais le faire assez rapidement. Il y a 45 associations qui ont été retenues pour le financement d'un certain nombre de projets, et vous allez le voir, à chaque fois sur des petites sommes parce que ce sont des projets très ciblés. Nous avons une actualité assez forte dans le domaine de l'inclusion numérique puisque le second volet de la stratégie parisienne d'inclusion numérique, la SPIN, sera signé dans le 13^e arrondissement le 23 novembre prochain.

Ce second volet vise à poursuivre et approfondir les différents axes de lutte contre l'exclusion numérique allant de l'accès au matériel jusqu'à l'autonomie dans l'utilisation du matériel informatique en passant par la prévention des risques, l'accès aux services publics, les démarches dématérialisées, etc. Les subventions dont il est question font partie d'un appel à projets pour aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion qui a été retenu dans le cadre du budget participatif de 2019. 68 projets avaient été déposés, 45 sont retenus.

Je vous dis quelques mots rapides de ceux qui concernent des associations intervenant dans le 13^e. La définition de l'appel à projets fait que ce sont des subventions qui concernent l'acquisition de matériel avec un accent mis sur la possibilité de récupérer du matériel, de réemployer du matériel dans un but de limiter l'impact environnemental, ce qui explique que ce soient des petites subventions, puisque c'est acheter quelques postes informatiques, se rééquiper, acheter des ordinateurs portables quand on a déjà des ordinateurs fixes, dans le but de développer des actions très concrètes et très ciblées à destination de certains publics, à destination de certaines catégories d'âge.

Par exemple :

- Les Jardins Numériques 4500 euros pour acquérir du matériel mobile et renouveler l'existant,
- 4000 euros pour la Maison de la Médiation Numérique pour réacquérir du matériel informatique et perfectionner l'équipement du vélo cargo qui intervient de façon mobile,
- L'association Abajad pour conduire des actions à destination des publics migrants dans une démarche d'insertion,
- La Régie de quartiers Tela 13 pour l'acquisition de matériel pour organiser des ateliers numériques dans les locaux,
- Le groupe d'entraides mutuelles Le Bambou pour acheter du matériel pour organiser des ateliers informatiques à destination des personnes en situation de handicap psychique,
- Les Astroliens, une petite subvention de 1500 euros dans le but de pouvoir prêter du matériel aux seniors.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est normal que le 13^e soit mis en avant pour cette fameuse signature, puisque le 13^e a quand même pas mal aiguillonné la Ville de Paris, en tout cas on avait un petit temps d'avance sur les questions de l'inclusion numérique. Je considérais que c'était un sujet extrêmement important et je suis content qu'on avance sur ces questions avec Juliette et Morgane évidemment. Cela ne

va pas tout résoudre, mais quand on a vu le succès de toutes les sessions organisées en mairie, cela montre qu'on répondait à de vrais besoins.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter ces subventions.

DSOL 128 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?_Merci.

Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris

M. LE MAIRE : DSOL 113, toujours Juliette SABATIER. Cette fois on passe aux maraudes sociales.

Juliette SABATIER : Il s'agit d'adopter les subventions de fonctionnement des maraudes d'intervention sociale. Je le redis très rapidement, mais c'est inscrit dans leur nom, ce sont des maraudes professionnelles composées de travailleurs sociaux qui font du suivi social dans la rue. Donc, tout ce que peut impliquer le suivi social, l'aide aux démarches, le fait de débloquer des aides, etc.

Ces maraudes d'intervention sociale sont un cofinancement État – Ville, à peu près un euro Ville pour quatre euros État, DRIHL, pour être précise.

Pour ce qui nous concerne dans le 13^e, il s'agit d'adopter une subvention de 127 090 euros pour la maraude est d'Aurore qui intervient sur notre territoire, ainsi que sur le 12^e et depuis peu sur le 5^e. D'ailleurs, il y avait un recrutement d'un travailleur social pour pouvoir intégrer le 5^e dans le territoire de la maraude d'intervention sociale d'Aurore.

Je le mentionne rapidement, il y a aussi dans ces subventions celles qui concernent l'association Oppelia qui intervient indirectement sur notre territoire puisqu'elle passe par Austerlitz et qu'elle organise une maraude qui s'appelle la maraude Bociek. Je voulais vous en parler puisque c'est assez marrant de les rencontrer, car cette maraude Bociek est spécialisée dans l'accompagnement des publics migrants originaires d'Europe de l'Est et donc, ce sont des travailleurs sociaux de la rue qui parlent le russe évidemment, mais aussi tout un éventail de langues de l'Est pour pouvoir entrer en contact avec ces publics-là.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Juliette SABATIER. J'en profite pour dire que le groupe VYV qui s'est installé dans le 13^e est prêt à mettre à disposition ses locaux de pied d'immeuble qui sont là pour accueillir des actions associatives. Ils ont notamment une petite cuisine intégrée et ils étaient prêts à accueillir des associations locales, mais aussi éventuellement des activités de maraude. Il faudra faire le lien autant que de besoin.

Pas de demandes intervention ? Je vais faire voter.

La DSOL 113 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 104 Subventions de fonctionnement (149 462,00 euros) et subventions d'investissement (153 987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies

M. LE MAIRE : On passe à la DSOL 104, on passe à l'aide alimentaire, on n'est pas très loin, ce n'est pas tout à fait le même domaine.

Juliette SABATIER : Effectivement c'est connexe, mais c'est un peu différent. Il s'agit de subventions de fonctionnement pour des associations qui agissent dans le domaine de l'aide alimentaire. Je vais être très rapide parce que pour ce qui nous concerne plus directement, il y a une petite subvention complémentaire accordée à l'association SOLIDAYA dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, qui tient une épicerie sociale rue de la Fontaine à Mulard et qui a vu le nombre de ses bénéficiaires littéralement exploser, raison pour laquelle, en complément de sa subvention initiale de 10 000 euros, il est proposé de lui accorder 2500 euros supplémentaires puisque sa subvention initiale était dimensionnée pour 80 familles et elles sont au-delà de 100.

Je mentionne aussi, ce n'est pas tout à fait chez nous, mais cela nous intéresse quand même beaucoup, que parmi les subventions dans cette délibération, il y en a une d'un montant de 30 000 euros pour une remise aux normes de la cuisine du restaurant social Santeuil qui est dans le 5^e, donc qui est voisin, mais dont bénéficient un certain nombre de publics précaires du 13^e et qui bien connue du 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'ailleurs, de ce point de vue, il faudra que l'on comprenne un peu ce à quoi on s'expose parce qu'on voit quand même un certain nombre d'indicateurs extrêmement inquiétants sur l'aide alimentaire, sur des difficultés sociales majeures. Théoriquement, les chiffres du chômage diminuent, en tout cas se stabilisent maintenant, mais il va falloir que l'on comprenne. En tout cas, on voit poindre une crise sociale forte, évidemment l'impact de l'inflation n'y est pas pour rien, mais il va falloir qu'on analyse un peu tout cela.

Pas de demandes d'intervention ?

DSOL 104 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 96 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs.

M. LE MAIRE : Marie-Pierre MARCHAND étant empêchée, j'en profite pour l'excuser devant vous toutes et vous tous, ce sont des collègues qui rapportent cette délibération. Je laisse tout de suite la parole à Louis LEROY-WARNIER pour la DDCT 96.

Louis LEROY-WARNIER : Merci Monsieur le Maire. Il est question ici d'approuver l'octroi par la Ville de subventions à des associations œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires et pour y réduire également les inégalités, deux objectifs qui participent à la réalisation du contrat de Ville 2015 – 2023.

Ces subventions pour objectif plus précisément d'aider à l'implantation de ces associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités, ou d'améliorer le fonctionnement des locaux lorsqu'ils sont existants afin d'améliorer la qualité d'accueil du public de ces associations, ou encore d'améliorer le cadre de vie à travers des projets portés par ces associations, des projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les habitants de ces quartiers en particulier les plus jeunes.

C'est précisément dans le cadre de ce troisième type d'action que s'inscrivent les neuf subventions qu'il nous est proposé d'adopter pour le 13^e arrondissement, puisqu'il y a neuf projets de subventions répartis dans cinq arrondissements.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit d'une subvention au centre social 13 Pour Tous qui se trouve dans le quartier Masséna et qui propose de nombreuses activités sportives, culturelles, des cours de français, d'accompagnement à la scolarité aux familles et aux jeunes du quartier et qui également anime la place de Vénétie, qui se trouve à proximité immédiate du centre. Pour améliorer l'accueil des usagers du centre, le centre social souhaite installer une terrasse sur la place de Vénétie, une terrasse qui serait conçue et construite avec les habitants du quartier. Le centre souhaite également procéder à l'acquisition d'un système de sono pour des animations sur cette terrasse.

Un projet dont le coût total est de 16 554 euros financés à hauteur de 2000 euros par la Caisse d'allocations familiales et nous sommes sollicités pour l'octroi d'une subvention de 14 554 euros très précisément au bénéfice du centre social 13 Pour Tous. Je vous fais grâce des projets développés dans les autres arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Louis LEROY-WARNIER. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DDCT 96 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci beaucoup.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 91 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs

M. LE MAIRE : DDCT 91, c'est Morgane LACOMBE qui la rapporte, c'est le financement des adultes relais,

Morgane LACOMBE : Merci Monsieur le Maire. C'est dans la continuité de la délibération précédente. Là, cela concerne un soutien financier pour l'emploi d'adultes relais au sein d'associations de quartiers populaires dont les projets participent aux objectifs définis dans le contrat de Ville.

Ces emplois d'adultes relais participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers populaires en assurant des missions de médiation sociale, des missions éducatives, des missions culturelles, en contribuant à faciliter l'accès aux droits et aux soins et en soutenant la parentalité et les actions d'échanges intergénérationnels, bref, tout ce qui assure un service d'information, de soutien, d'animation, de proximité qui est fort utile pour cultiver le lien et la solidarité.

Pour le 13^e il s'agit de soutenir le financement de quatre postes d'adultes relais à hauteur de 17 625 euros au sein des quatre structures qui sont : 13 Pour Tous, Maison 13 solidaire, l'association Femmes Initiatives et l'ARBP, l'association Rungis Brillat Peupliers.

M. LE MAIRE : Oui, ce sont des dispositifs très utiles pour les associations, en tout cas celles que l'on a citées, qui en bénéficient. Pas de demandes intervention ?

DDCT 91 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 90 Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

M. LE MAIRE : DDCT 90. Cette fois-ci c'est Marie ATALLAH qui la rapporte en lieu et place de Marie-Pierre MARCHAND.

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de plusieurs subventions qui s'élèvent à 110 000 euros, destinées à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences des jeunes des quartiers populaires.

Il s'agit d'un plan parisien et dans le cadre de ce plan parisien qui a commencé en 2015 il y a eu une première partie de 2015 à 2022. En 2022, en mai dernier, plus précisément, il y a eu une évaluation et il a été décidé un certain nombre d'efforts ou de réadaptations du dispositif en prenant en compte plusieurs points.

D'abord revoir les modalités d'identification du public pour se recentrer sur les actions en direction des jeunes des quartiers prioritaires uniquement, parce qu'on a évalué que c'était cette catégorie de personnes qui étaient les plus concernées par une insertion et par l'adaptation à l'employabilité. En particulier, bien évidemment, les jeunes les plus éloignés de l'emploi et les plus éloignés de tous les dispositifs de droit commun, c'est dans la continuité de plusieurs projets qui ont été présentés par mes collègues sur la prévention, sur l'adaptation, sur l'accompagnement.

Il faut aussi élargir la diversité des actions proposées afin de s'adapter à la diversité des profils des jeunes les plus éloignés de l'insertion et de l'autonomisation et mieux articuler les actions proposées avec le dispositif de droit commun qui peut être très méconnu, que ce soit dans la formation ou dans l'insertion professionnelle, de ces jeunes très éloignés d'une inclusion ou d'une intégration par rapport au système.

Enfin, il faut revoir les modalités de consultation des associations à chaque fois qu'on lance un appel à projets dédié. C'est-à-dire que ce sont les associations qui sont les plus proches des jeunes dans les quartiers populaires, dans les quartiers prioritaires, qui connaissent les problématiques spécifiques à ces jeunes les plus éloignés du système, qui doivent être consultées et concertées pour envisager une réadaptation du dispositif qui les concerne.

Voilà pour ce qui est de l'évaluation pour 2022.

C'est dans ce cadre-là que le 13^e arrondissement est concerné par une des actions ou une des associations parmi les 10 associations bénéficiaires. L'association s'appelle Esperem, je ne sais même pas ce que cela signifie exactement, mais je la connais très bien. Cette association est nationale et très ancienne, elle a plus de 30 ans d'expérience de prise en charge des publics en difficulté et de tout public, que ce soient des enfants, des jeunes, des femmes, des hommes ou des personnes handicapées. Cela fait 30 ans qu'elle accumule des expériences et sa particularité est d'être très novatrice et innovante. À chaque fois qu'elle est face à une intervention pour un accompagnement, sa spécificité est de savoir s'adapter au désir et au profil de la diversité de la jeunesse dans les quartiers des territoires prioritaires. Ils travaillent, ils savent, ils ont un savoir-faire pour une approche territoriale de concertation avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse sur notre territoire, à savoir tous les acteurs du plan régional d'insertion des jeunes et du plan départemental, bien évidemment, aussi.

C'est-à-dire, je donne un exemple, c'est la mission locale, c'est les centres d'animation, c'est le pôle emploi, c'est tous les centres de formation pour la jeunesse. Ils font une sorte de concertation et de consultation pour identifier les jeunes, les problématiques et adaptent leur offre d'action aux jeunes pour les repérer d'abord par une démarche qui est la démarche de « aller vers ». Pour « aller vers », ils créent de la communication et des actions spécifiques qui attirent les jeunes et qui s'adaptent à leur profil pour pouvoir les attirer. Pas plus tard que la semaine dernière, il a été organisé au gymnase Bourneville porte d'Italie une opération très intéressante – je vois mon collègue Adjoint à la jeunesse qui peut être était là – qui a regroupé toute la gamme de la formation des métiers qui peuvent intéresser les jeunes, des entreprises ainsi que des centres de formation. Autour de cette diversité de l'offre, les jeunes ont été attirés par des actions de communication. Il y a aussi des actions de sport pour apprendre aux jeunes comment agir dans

le collectif. Donc tous les leviers du sport, de la culture, de la musique ainsi que des plateaux d'entreprises, des ateliers professionnels et des stages sont conçus pour aider ces jeunes par un accompagnement très souple adapté à leur profil sur une période qui va durer d'octobre 2022 à juillet 2023. Pendant cette période qu'ils appellent « entrées et sorties permanentes », il y a des jeunes qui viennent à n'importe quel moment et ils peuvent avoir un accompagnement adapté à leurs besoins et arriver à une autonomie, à une adaptation pour aller dans des formations classiques du droit commun ou directement dans un emploi de la vie économique classique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Marie ATALLAH. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 90 ?
Je n'en vois pas.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e 19e, et 20e arrondissements
--

M. LE MAIRE : Nous avons encore deux pages de délibérations et de vœux. Je passe tout de suite la parole à Aïmane BASSIOUNI pour la DJS 154. Je vous salue, au passage. Monsieur BASSIOUNI.

Aïmane BASSIOUNI : Merci Monsieur le Maire. Je suis très heureux de vous présenter ce soir cette délibération qui autorisera le maire du 13^e et la Maire de Paris à signer le nouveau contrat jeunesse du 13^e arrondissement.

C'est un contrat qui nous engage une nouvelle fois en faveur de la jeunesse de notre beau territoire et qui aura donc une durée de cinq ans avec quatre grands axes principaux, notamment sensibiliser les jeunes et favoriser leur accès à la santé, faciliter davantage l'accès aux loisirs et à la culture et aux vacances, apporter de la visibilité à l'offre d'orientation et d'insertion du territoire et favoriser l'engagement citoyen.

C'est par un travail très important que ce contrat a été établi. Il a été coconstruit avec les différents acteurs jeunesse du 13^e, et ils sont très nombreux, ainsi qu'avec les jeunes. Nous avons, en effet, mis en place trois grosses concertations dans les différents quartiers du 13^e et également une concertation en ligne. Nous pouvons être fiers car le 13^e a été l'arrondissement le plus participatif.

Les objectifs que nous nous fixons ne peuvent être atteints que par l'implication de toutes et tous, et vous pouvez, bien évidemment, compter sur le Maire du 13^e et moi-même pour veiller attentivement à ce que ces engagements, dans le temps, soient suivis d'effet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, et merci évidemment pour cette animation de la concertation avec les jeunes, ce qui n'est jamais simple, parce qu'aller chercher les jeunes pour des concertations, c'est toujours un grand challenge.

Pas de demandes intervention ?

DJS 154 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 284 Contrats de cession à titre gratuit de matériaux de réemploi par la Ville de Paris à Travail et Vie (10e), À Travers Fil (19e), 13 Avenir (13e), et Fan D'Erard ou au profit de celle-ci

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Danièle SEIGNOT pour la cession à titre gratuit de matériaux de réemploi. Grosse affaire.'

Danièle SEIGNOT : Grosse affaire, effectivement, et particulièrement intéressante puisque le secteur du bâtiment émet 25 % des émissions de gaz à effet de serre et par ailleurs il est un des gros producteurs de déchets derrière les travaux publics avec 42 millions de tonnes. Pour réduire ces impacts, la Ville de Paris a inscrit dans le plan Climat Air Énergie 2018 – 2050 le développement du réemploi et de la réutilisation comme l'une des actions qui contribuera à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Toutefois, la mise en œuvre de la cession implique de changer en profondeur les pratiques, de les sécuriser et de les simplifier. Les études menées par différents cabinets d'avocats ont confirmé la nécessité de la rédaction systématique d'un contrat de cession pour acter le transfert de propriété et sécuriser juridiquement les enjeux de qualité des biens cédés, de responsabilités, de modalités juridiques. En effet, le don des matériaux et des produits de construction à des tiers est réservé uniquement à ceux qui ne présentent pas un caractère patrimonial, c'est un peu juridique, mais c'est quand même important. C'est-à-dire les matériaux qui ne présentent pas un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique.

Cette cession de matériaux est considérée comme une subvention en nature et, à ce titre, est réservée aux associations ou entreprises de l'insertion qui œuvrent pour l'intérêt général des Parisiens et dont l'activité réalisée avec ce don est de nature à constituer une contrepartie appropriée et suffisante. Par cette délibération, on vous propose d'autoriser la Ville à signer des contrats de cession à titre gratuit à un certain nombre d'associations.

Je vous ai retenu particulièrement celle qui concerne le 13^e qui consiste à céder des lattes de parquet issues de travaux de déconstruction de logements situés rue Belliard à Paris dans le 18^e à l'association 13 Avenir, une association de menuiserie du 13^e. Pour ceux qui ne connaissent pas, 13 Avenir est une association qui a pour objectif la création d'emplois locaux au profit des habitants des quartiers prioritaires (Bédier, Boutroux, Oudiné, Chevaleret) privés d'emploi de longue durée en réalisant des services de proximité et en fabriquant des meubles en bois de réemploi. Les lattes de plancher proposées au don sont celles qui restaient une fois que les services de la Ville ont récupéré les volumes qui les intéressaient et qui n'ont plus de valeur patrimoniale. C'est un don qui se fait dans des conditions équitables, dirais-je, c'est pourquoi je vous propose de délibérer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On n'a pas attendu cette délibération pour commencer, toute la Petite Fabrique, c'est-à-dire l'extension de l'école à la porte d'Ivry, a été réalisée avec une majorité de matériaux de réemploi de Paris Habitat, notamment, ou encore la rue Watt, le lieu de rue et de cirque a été beaucoup fabriqué aussi avec du réemploi en utilisant les portes du Théâtre de la Ville, donc si cela vous rappelle un souvenir, ce n'est pas un hasard. Effectivement, c'est bien de sécuriser les choses, comme cela on aura un mode opératoire plus simple pour que ces dons en nature puissent faire de manière sécurisée.

Pas de demandes d'intervention ?

DLH 284 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 57 Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

M. LE MAIRE : Toujours Danièle SEIGNOT pour la DAE 57.

Danièle SEIGNOT : Il s'agit d'une convention de subventions pour des structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables. En 2022, une étude réalisée par Ecogeos pour le Réseau Consigne & Réemploi Île-de-France estime que 50 000 tonnes d'emballages de la restauration hors domicile peuvent être évitées en Île-de-France grâce au système de la consigne pour réemploi. C'est donc dans cette perspective qu'un appel à projets, Paris s'emballe pour le réemploi, a été lancé en juin 2022. Il vise à accélérer la transition du jetable vers le réutilisable dans le secteur de la restauration à emporter et de faciliter l'adoption par les commerçants, restaurants, bars, brasseries, traiteurs, etc., de solutions d'emballages sans plastique à usage unique.

27 associations avaient répondu à ce projet, 17 ont été retenus. Les projets doivent permettre d'éviter la production de 27,45 millions de contenants à usage unique par an et de créer 41 emplois locaux non délocalisables dont 9 en insertion.

La présente délibération vise donc à apporter un soutien financier à ces 17 structures pour un montant de 550 400.

Vous avez dans votre délibération une liste des 17 associations lauréates, néanmoins je veux en retenir deux qui vont œuvrer dans le 13^e.

Aquaris qui est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui propose une prestation de services de gestion et de réemploi d'emballages réutilisables. Cette association va tester son projet dans le 12^e et le 13^e dans le quartier des Deux Rives. Il devra permettre d'éviter l'utilisation d'environ 1 million de contenants à usage unique, soit environ 40 tonnes de déchets.

Le deuxième projet qui nous concerne est l'association Ça nous emballe qui est une association qui gère un réseau de commerces, En boîte le plat, et propose aux commerçants des contenants en verre consignés pour remplacer leurs emballages jetables. Cette association proposera une offre trimestrielle d'essai gratuit à 30 restaurants situés notamment dans les 11^e, 12^e, et 13^e arrondissements. Elle mettra à disposition des contenants réutilisables pour les commerçants bénéficiaires, elle assurera leur réapprovisionnement sur demande en vélo cargo et elle intégrera la formation des restaurateurs, etc.

Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention qui est quand même assez conséquente.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est très bien d'amorcer la pompe, ou de la réamorcer, plus exactement sur les emballages réutilisables. J'espère que cela va bien marcher. Pas de demandes d'intervention ?

DAE 57 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

C'est adopté.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 162 Subvention (21 000 euros) à l'association Centre Mandapa (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons à des délibérations culturelles. On commence par le centre Mandapa, c'est évidemment Philippe MOINE qui le rapporte.

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention de fonctionnement annuelle de 21 000 euros qui revient au Centre Mandapa. Tout le monde connaît le centre Mandapa, rue Wurtz, une salle de spectacle dédiée aux arts de la scène de l'Inde, mais qui s'est élargie à bien d'autres cultures du monde.

J'insiste aussi sur le fait qu'il y a une programmation jeune public particulièrement importante, une forte implication dans les événements organisés par la mairie d'une manière générale, notamment le festival que nous avons lancé cette année, le Treize'Estival, une implication forte aussi dans le conseil de quartier 2 dont je suis élu référent, c'est vrai que le centre Mandapa est un des lieux les plus actifs dans ce cadre. Pour ceux que cela intéresse, il y a également chaque année un pays mis à l'honneur dans le cadre de Passeport pour..., cette année c'est un Passeport pour la Grèce. J'ai assisté à l'inauguration de ce Passeport avec beaucoup de programmations tout à fait riches autour des mythes et de l'Antiquité grecque, autour de la langue grecque également. Je ne peux que vous encourager à fréquenter ce lieu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe MOINE.

Pas de demande d'intervention ? Ah, si, pardon. Je vous en prie.

M. ESTIENNE : Merci Monsieur le Maire. Juste une petite question. Dans la fiche du centre, il est marqué pour 2022 30 000 euros de subventions d'équipement, les 21 000 sont inclus dans les 30 000 ou c'est en plus ? Donc, cela fait 51 000 ?

Philippe MOINE : Oui, je crois que ce que vous avez vu c'est exclusivement une subvention d'équipement. Il y a eu une subvention d'équipement spécifique pour améliorer les conditions d'accueil du public qui s'ajoute donc aux 21 000 qui sont spécifiquement de fonctionnement.

M. ESTIENNE : Cela me semblait énorme.

Philippe MOINE : Chaque année, il y a une subvention de fonctionnement de 21 000 euros, en revanche la subvention d'équipement est exceptionnelle et était liée à des travaux spécifiques pour améliorer l'accueil du public.

M. ESTIENNE : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : C'est effectivement exceptionnellement qu'ils ont touché une telle somme dans l'année, évidemment. Je vais faire voter.

DAC 162 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Unanimité.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 177 Subvention (4 000 euros) à l'association le M.U.R. XIII (13e)

M. LE MAIRE : DAC 177 maintenant, c'est l'association pour le M.U.R. XIII.

Philippe MOINE : Le M.U.R. XIII est une association engagée dans la promotion de l'art urbain qui gère plus particulièrement un panneau installé sur le port de la gare à la hauteur de la passerelle Simone de Beauvoir.

On renouvelle chaque année une subvention de fonctionnement de 4000 euros.

Le principe est que cet espace exposition est mis à la disposition d'artistes renouvelés fréquemment. Pour ceux que cela intéresse, il y a également un site Internet le M.U.R. XIII qui vous permettra de découvrir les œuvres exposées régulièrement à cet endroit.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On aura l'occasion d'en reparler, mais c'est la seule association subventionnée, effectivement, sur le Street Art.

DAC 177 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 509 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Maurin au 6 rue du Moulinet à Paris 13e

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Alexandre COURBAN pour l'apposition d'une plaque.

Alexandre COURBAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit précisément de remplacer une plaque qui a disparu à la suite du ravalement d'une façade en 2017. Cette plaque rendait hommage à Jeanne MAURIN, l'une des victimes civiles pendant la libération de Paris. Elle a été assassinée le 20 août 1944, Rue du Moulinet. Pour l'histoire, il faut que vous sachiez que la famille n'a pas souhaité que le nom de naissance de Jeanne MAURIN, qui était Jeanne BOULET, apparaisse sur la plaque, pour des raisons de différents qui nous échappent. Pour conclure là-dessus, en l'état actuel, on dénombre 10 victimes civiles dans le 13^e arrondissement parmi les 35 personnes reconnues par les autorités comme « Mortes pour la France », ce qui, par ailleurs, n'est pas le cas de Jeanne MAURIN, autrement dit, le nombre de victimes est plus élevé que celui que j'annonçais tout à l'heure.

Pour terminer, c'est une délibération qui, si elle est votée, engagera une dépense estimée à 1100 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Alexandre COURBAN. Pas de demandes d'intervention sur le principe de cette plaque ?

DAC 509 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Communications

M. LE MAIRE : Nous avons déjà deux communications. C'est Éric OFFREDO qui va les rapporter. La première concerne la présentation des délibérations globales sur les équipements publics.

Éric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Effectivement c'est une communication que nous faisons tous les ans et qui porte sur les équipements publics adoptés entre 2015 et 2022. Ce sera donc, je pense, l'année prochaine entre 2016 et 2023.

La Direction des Constructions Publiques et l'Architecture, la DCPA, dans le cadre de ses programmes, conduit de nombreuses opérations en matière d'équipement public. Il s'agit d'opérations d'entretien, de rénovation, d'extension ou de création de bâtiments répondant à des besoins dans différents domaines.

La présente communication porte sur les opérations importantes qui ont fait l'objet d'une délibération dite globale, votée par le Conseil de Paris, donc pas forcément vues en Conseil d'arrondissement. Ces opérations sont l'occasion de mettre en place les différents plans initiés par la Ville, le Plan Climat Énergie, le Plan Pluie, Plan Biodiversité, Plan Résilience et Plan Accessibilité. Plus que jamais les choix des

méthodes constructives en favorisant la réhabilitation, la démolition – reconstruction, c'est vraiment quand même la marque de fabrique aujourd'hui avec des matériaux biosourcés, géosourcés, innovants, issus de l'économie circulaire et du circuit court, permettent d'enclencher la transformation écologique des bâtiments municipaux. Si nous n'étions pas exemplaires, comment pourrions-nous le demander aux autres ?

Dans le contexte actuel, l'attention s'est donc particulièrement portée sur la sobriété énergétique des projets. Il convient quand même de noter que l'économie générale des différents projets a été marquée par une hausse des prix, très récemment, résultant de la conjoncture internationale, de la rupture d'approvisionnement des matériaux, des coûts de l'énergie et des conséquences de la crise du COVID.

Les projets sont dans tout Paris, bien évidemment, je vais vous faire mention des projets qui ont été passés dans le 13^e arrondissement :

- En 2016 une délibération avait été adoptée pour la restructuration du foyer et de la pouponnière du centre Michelet, cela a été livré en 2020
- En 2017 il y avait deux projets adoptés, la cuisine centrale 53 – 61, rue Baudricourt qui sera livrée très prochainement ainsi que la rénovation des bains-douches et du nouvel accès au bassin de la piscine Butte-aux-Cailles et également plus globalement un contrat de performance énergétique piscine, mais cela concerne tout Paris,
- En 2020 le projet était la restructuration du service de restauration du collège de Gustave Flaubert qui sera livré en 2024,
- Enfin, en 2021 nous avons approuvé ici même, il n'y a pas très longtemps, l'école provisoire Franc Nohain qui sera construite place du Docteur Yersin pour une construction d'une école élémentaire de 10 classes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite rebondir sur cette présentation, ce bilan ? Nous allons poursuivre, nous allons continuer sur la question de la rénovation du parc de logements sociaux auxquels faisait allusion Jean-Baptiste OLIVIER tout à l'heure.

Éric OFFREDO : Cette communication trouve un écho très particulier avec toutes les délibérations que j'ai le plaisir de présenter à chaque Conseil d'arrondissement et qui portent sur la rénovation des différents ensembles immobiliers sociaux sur lesquels soit nous intervenons sous forme de garantie d'emprunt, soit sous forme de subventions.

Effectivement, depuis maintenant 2009, la Ville est engagée dans un grand plan de rénovation du patrimoine social fort de plus de 250 000 logements à Paris. On voit bien l'ampleur de la tâche. Les bailleurs sociaux contribuent avec détermination et efficacité à réduire concrètement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien. Nous les soutenons activement pour que les actions soient plus efficaces. Ce sont des opérations qui sont des opérations complètes et je détaille souvent les différents travaux engagés et qui contribuent à améliorer l'état du patrimoine.

La gravité de la crise actuelle confirme bien l'urgence et l'importance de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques des logements. C'est une dimension environnementale qui réinterroge systématiquement l'ensemble des processus constructifs et cela trouve là aussi un écho avec la communication précédente, puisque dès que nous le pouvons, comme pour les équipements publics, il y a l'utilisation de matériaux décarbonés, biosourcés et du réemploi dans la mesure du possible.

Également l'installation, et nous sommes sur des immeubles sociaux, l'optimisation des espaces de tri sélectif, des composteurs quand c'est possible, l'installation d'équipements facilitant l'usage du vélo et, plus généralement, des mobilités douces.

Enfin, ces dernières années, l'été dernier nous l'a confirmé, le sujet du confort d'été a pris une importance grandissante. Des bailleurs sociaux déploient des stratégies permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains en jouant à la fois sur la désimpermeabilisation des sols, sur le développement du végétal sur les toitures, sur les murs de pleine terre, sur les jardins partagés, la récupération des eaux de pluie, l'installation d'occultations extérieures. L'année 2021 a été marquée par le renforcement de l'aide de la Ville en matière de développement de végétalisation et de biodiversité.

En apportant son soutien opération par opération, par délibération systématique, la Ville assure que le bouquet de travaux projeté est complet et cohérent. C'est un peu ce qu'on examine très régulièrement dans nos conseils. Et ce travail, qui est fait avec chacun des bailleurs, est fait aussi collectivement puisque les bailleurs ont un comité de transition écologique du bâti qui regroupe des directions de la Ville et les bailleurs sociaux pour partager, échanger, progresser mutuellement sur la façon d'améliorer la rénovation du bâti à la fois sur le bâti et sur les gestes qui peuvent être faits de manière plus soft, si on peut s'exprimer ainsi, sur les formations aux écogestes qui peuvent être faites auprès des locataires, la sensibilisation aux enjeux sobriété et le meilleur suivi des consommations.

Le bilan global des rénovations déjà financées est très positif, il pourrait aller encore plus loin, nous pourrions être encore plus actifs. Le maire l'a rappelé tout à l'heure, la Ville de Paris est particulièrement en avance sur le sujet, les bailleurs sociaux ont déjà consacré plus de 2,5 milliards à des politiques de rénovation et de valorisation de leur patrimoine.

En 2021, ce sont 100 opérations, cela concerne 4688 logements, c'est plus parlant, ce sont 4688 familles qui sont concernées, qui ont fait l'objet d'un accompagnement au Plan Climat, ce qui représente un engagement pour la Ville de 53 900 000 euros de subventions et qui, quand les projets seront aboutis, devrait permettre d'aboutir à 53 % d'économie d'énergie et 57 % de réduction des gaz à effet de serre.

En complément, l'État a cofinancé, en 2021, à hauteur de 17 600 000, donc un effort bien moindre que celui de la Ville, des bailleurs sociaux dans le cadre du plan de relance. C'est une démarche qu'on a poussée auprès des bailleurs sociaux, une démarche proactive de la Ville de Paris avec les bailleurs pour demander une participation financière de l'État aux rénovations énergétiques. Elle débute, elle a porté sur 1600 logements, c'est toujours mieux que rien, mais on pourrait espérer une meilleure contribution de l'État sur le sujet.

La tendance de ces dernières années se confirme avec de nombreuses opérations sur du bâti ancien, la programmation 2021 était de 66 % d'opérations qui portaient sur des immeubles allant du XIXe siècle aux années 40 et on voit bien la difficulté à rénover ces bâtiments qui sont anciens, ont une valeur patrimoniale parfois très intéressante, mais qui rajoute des contraintes aux opérations à réaliser.

Le deuxième enseignement est que l'investissement des bailleurs sociaux en faveur de la végétalisation s'accélère. En 2021, c'est plus de 6000 m² de végétalisation qui ont été réalisés avec le maintien d'une dynamique très vertueuse en faveur des projets bas carbone. Les 100 chantiers actuellement actifs permettront les livraisons prochaines de 10 000 logements rénovés, embellis et économes au bénéfice de leurs occupants.

Dans la communication, il est fait mention de plusieurs opérations de chantier en cours, je ne m'étendrai pas car il n'y en a aucun dans le 13^e arrondissement, cela va nous permettre de gagner un peu de temps sur le Conseil.

M. LE MAIRE : Mais il y a de très grosses opérations en dehors de celles-là. La prochaine très grosse sera celle du square de la Limagne et du Limousin, cela doit être un des plus gros groupes parisiens, si ce n'est plus gros. Cela va être une grosse affaire, après celle de Glacière – Daviel, évidemment.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication ? Je n'en vois pas.

Vœu du conseil de quartier 1

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'exposé du vœu du conseil de quartier 1 sur la question de la rue Pascale. C'est Wilfried BÉTOURNÉ qui le rapporte.

Wilfried BÉTOURNÉ : Il s'agit d'un vœu adopté en plénière du conseil de quartier le 19 octobre dernier qui porte sur les nuisances sonores générées par l'activité de cuisine centrale installée dans l'hôpital Broca et qui sert de cuisine centrale pour l'hôpital Broca et les hôpitaux Necker et Sainte Péline.

Cette installation s'est faite en septembre 2019 et génère un trafic de camions réfrigérés qui génèrent des nuisances sonores répétitives et l'émission de gaz d'échappement dans cette rue assez étroite. Le conseil

de quartier a été interpellé déjà en 2019 à ce sujet, au moment de l'installation, et puis entre-temps la crise sanitaire est passée par là, donc c'est vrai que la concertation menée à l'époque a été un peu mise de côté pour d'autres priorités.

Depuis, lors de la réunion du bureau d'animation de septembre, cette question a été de nouveau mise sur la table par un collectif d'habitants qui s'est constitué en association et qui sont intervenus en conseil de quartier. Ce vœu est l'expression de cette demande de ce collectif d'habitants, l'idée étant d'en faire l'expression plus large du conseil de quartier pour pouvoir, *in fine*, interpellier l'AP-HP sur cette question des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique et interroger sur la possibilité de mode de transport plus respectueux de l'environnement et plus respectueux de la tranquillité des habitants.

Je pense avoir synthétisé l'esprit et la logique qui a conduit à ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Wilfried BÉTOURNÉ. J'en profite pour dire qu'on s'est beaucoup mobilisés sur cette histoire, qu'on avait obtenu quand même un certain nombre de choses, un certain nombre d'investissements de l'AP-HP sur les branchements des camions pour qu'ils ne fassent pas tourner leur moteur. Je constate en tout cas qu'on ne peut pas dire que nous soyons arrivés à un résultat totalement satisfaisant, c'est le moins qu'on puisse dire, sinon il n'y aurait pas cette mobilisation. Effectivement, on a ressaisi l'AP-HP, on va continuer pour essayer de trouver des solutions plus pérennes et plus conformes à ce que l'on pourrait attendre de la quiétude de cette rue.

Oui, Anne SOUYRIS.

Anne SOUYRIS : Actuellement, l'AP-HP est en train de faire un grand plan bas carbone sur lequel nous travaillons. Par ailleurs, on est en train de signer une nouvelle convention avec l'AP-HP sur laquelle toute la question du développement durable est, évidemment, essentielle. J'entends tout à fait que la question des nuisances sonores et des nuisances de pollution dans des rues de ce type sont absolument impropres et que cela pose la question, en fait, du dernier kilomètre qui est celui où l'on pollue le plus quand on livre massivement un certain nombre d'objets ou de la nourriture. On essaie de trouver des solutions pour, par ce biais, essayer de résoudre, en tout cas d'amoindrir nettement, cette pollution. Ce serait un bel exemple à travailler. Je suis prête à essayer d'aller dans ce sens. Merci.

M. LE MAIRE : Et ton soutien sera évidemment précieux. N'hésite pas à les saisir de ton côté.

Vœux

V13 2022 35 Vœu relatif à la fermeture des lycées professionnels Théophile-Gautier, Lucas-de-Nehou, Brassai, Suzanne-Valadon, Georges-Brassens, Armand-Carrel, Charles-de-Gaulle à Paris et en Île-de-France déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet et les éluEs du Groupe Communiste et Citoyens

M. LE MAIRE : Merci à vous. On va passer aux vœux que cette fois-ci nous adopterons ou pas. Le premier est présenté par Jean-Noël AQUA et concerne la fermeture de 7 lycées professionnels par la région Île-de-France.

Jean-Noël AQUA : Merci Monsieur le Maire. En effet, vous avez dû lire ce vœu relatif à la fermeture ou au déplacement de 7 lycées professionnels sur Paris, pour cette année. Cela a été appris par la bande. Tout à l'heure, j'ai entendu Monsieur OLIVIER nous dire qu'il y avait un manque de concertation. Visiblement, quand on parle de la région de Madame Péresse, force est de constater que les décisions sont apprises par la bande par les premiers concernés et que là, visiblement, cela a l'air de beaucoup moins émouvoir sur les bancs de la droite.

Le sujet, au-delà de ce manque de concertation avec la communauté éducative, évidemment, avec les élus locaux, est surtout que c'est une mauvaise nouvelle pour les lycéens concernés par ces filières professionnelles.

Madame Péresse, pour justifier cette fermeture, prétend qu'il y a une baisse de démographie scolaire. Le problème est que c'est l'inverse pour les lycées professionnels. À la rentrée, il y a eu une augmentation de 250 élèves par rapport à la rentrée précédente, donc on est à rebrousse-poil de la tendance avec plus d'une centaine d'élèves qui, au 15 septembre, n'étaient toujours pas affectés dans la spécialité qu'ils avaient demandée. Quand on sait l'importance, en France en particulier, de l'orientation initiale sur l'avenir professionnel des personnes, on imagine les difficultés que cela a dû engendrer pour ces élèves.

Le motif, on se doute bien, avec les fermetures et relocalisations de ces formations, est que la région cherche à économiser sur le coût de ces lycées. Malheureusement, cela va donner des structures qui vont être bondées puisque les lycéens en question, il va bien falloir les mettre quelque part, évidemment.

On a reçu aujourd'hui pour demain, car demain matin à 9 h 30 on doit se prononcer en CUN, on l'a reçu cet après-midi, je n'ai pas eu le temps de vraiment l'analyser dans le détail. Évidemment, on va donc pousser toutes les formations qui sont fermées dans d'autres lycées, ce qui va générer des structures scolaires avec plus d'élèves. On sait que, précisément, la taille des groupes scolaires influe sur le climat. On parle de violence, c'est bien gentil de venir parler de violence en permanence, mais de ne pas traiter les problèmes à la racine. On sait très bien que dans des groupes scolaires nombreux, on favorise, justement, des comportements délicats de la part des jeunes. Là aussi, on va, avec ces fermetures, générer de gros lycées qui vont, clairement, ne pas contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

On se doute qu'il y a une volonté d'économies, on se doute qu'il y a une volonté de chercher du foncier de la part d'une région qui a ses projets, mais qui ne met jamais les moyens en face de ses ambitions.

On parle de spécialités qui sont lourdes, au-delà de ce dont je parle, qui est général et qui justifie en soi que l'on soit contre cette fermeture brutale décrétée par en haut. On parle de quoi ? On parle de spécialités comme la menuiserie aluminium qui a besoin de matériel lourd et ne se déménage pas en quelques mois, d'un coup de baguette magique, on parle de studio photo, de formation photo, qui nécessite là aussi du matériel lourd, qui nécessite, là aussi, s'il y avait besoin de déménagement, de prendre le temps de la concertation. C'est mené à la hussarde, cela va probablement générer beaucoup de problèmes pour la communauté éducative.

Enfin, on le sait très bien, les élèves ont très mal vécu, en particulier dans les filières professionnelles, la réforme du baccalauréat qui est maintenant un parcours du combattant. On prépare nos jeunes au futur parcours du combattant, certes, avec cette réforme du lycée, mais on sait très bien que maintenant, il y a les notes des spécialités de première qui comptent après pour parcours sup, qui sont déterminées entre la première et la terminale : il y a un système kafkaïen. Et là, des élèves qui sont en plein dans ces parcours-là, en plein milieu de l'année scolaire, on leur dit qu'étant dans le 19^e, ils vont peut-être se retrouver dans le 15^e arrondissement et qu'ils devront se débrouiller avec leur famille pour gérer cette situation.

Pour toutes ces raisons, j'espère qu'on prendra conscience, je n'ai pas de doute au sein de la majorité, mais même dans les bancs de l'opposition, de la dangerosité de ce projet mené à la hussarde, mené sans concertation et clairement mené contre l'intérêt à court terme des élèves. Des élèves en particulier, excusez-moi, et je finirai là-dessus, de la moitié est de Paris, puisque la majorité des sites concernés, comme par hasard, concerne la moitié est. C'est peut-être, encore une fois, moi qui ai des présupposés ou qui vois trop loin, mais je ne pense pas que cela soit un hasard.

Voilà, donc la réforme telle qu'elle est. Nous appelons à ce que Madame Péresse revoie son projet d'urgence, l'annule en tout cas, et si elle veut réformer une carte scolaire, elle peut toujours le faire en prenant le temps de la concertation à l'avenir.

M. LE MAIRE : J'ai comme inscrits : Monsieur PENG, Monsieur COBLENCE, Monsieur OLIVIER, Monsieur BÉTOURNÉ et Madame SOUYRIS. On a trois vœux, je vous le rappelle. Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci Monsieur le Maire. J'ai pris connaissance de ce vœu et, effectivement, sur le contenu, je ne peux que partager les inquiétudes de fermetures d'établissements parce que la fermeture d'un établissement n'est jamais une bonne nouvelle. Néanmoins, en parcourant le vœu, il ne m'a pas semblé voir d'établissement du 13^e arrondissement, c'est pour cela que je voulais une petite précision sur ce point-là. Étant élu du 13^e arrondissement, j'attache la priorité à cette exigence de rattachement à l'arrondissement que je soulève devant vous tous collectivement. Mais effectivement, j'espère que ce vœu prospérera à l'échelon au-dessus et qu'on aura une réponse. C'est pour cela que je m'abstiendrai. Merci

M. LE MAIRE : Merci Monsieur PENG. Emmanuel COBLENCE.

Emmanuel COBLENCE : Merci Monsieur le Maire. Pour rassurer tout de suite Monsieur PENG, il y a des élèves, certainement, qui habitent le 13^e arrondissement et qui sont scolarisés dans ces lycées, donc cela vous fait un point de raccrochement avec le travail de notre assemblée, Monsieur PENG.

Je partage évidemment en tout point ce qui a été dit par Jean-Noël AQUA il y a quelques minutes et vraiment ce projet est le symbole ici de la coalition des droites pour, dans notre pays, essayer de saper l'enseignement professionnel.

D'un côté, on a la droite macroniste qui exerce les responsabilités au niveau du gouvernement et qui prépare une réforme assez catastrophique du lycée professionnel avec moins de cours, avec plus de stages, avec une suppression attendue de 5000 postes d'enseignants, avec une rupture d'égalité entre les territoires avec des enseignements différenciés selon les établissements. Tout cela pour faire quoi ? Pour faire des bacheliers professionnels, de la main-d'œuvre qui soit immédiatement employable, plutôt que des citoyens éclairés, capables ensuite de poursuivre une orientation. Et de l'autre côté, on a donc la droite qui dirige la région, qui s'empresse d'emboîter le pas de cette réforme et qui donc propose et décide de fermer 7 lycées d'un seul coup sur Paris pour la prochaine rentrée.

Rendez-vous compte !

Et pourquoi ? Et bien Jean-Noël l'a dit : parce que la région ne veut plus investir dans ces bâtiments parce qu'elle veut réaliser des économies d'échelle et parce que, de toute façon, l'éducation n'est visiblement pas une priorité de la région.

C'est une catastrophe annoncée pour les élèves de ces lycées, c'est une catastrophe annoncée aussi pour les disciplines qui y sont enseignées et qui sont en risque d'extinction et de disparition si les établissements et les professionnels qui les portent et qui les font vivre venaient à disparaître et évidemment, le fait que 6 de ses 7 lycées soient situés dans les quartiers les plus populaires n'a rien d'un hasard.

M. LE MAIRE : Alors, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas voter contre ce vœu parce que je suis sûr qu'il y a de la bonne foi dedans. Comme l'a dit notre collègue du Modem, j'ai cherché dans la liste lequel était dans le 13^e. Il n'y en a pas. Comme le dit notre collègue COBLENCE, il y a des habitants du 13^e dans ces lycées. Il démontre bien qu'aujourd'hui, un habitant du 13^e est capable de prendre le métro pour aller dans le 15^e ou dans le 19^e ou dans l'un de ces lycées ou ailleurs. Paris a un très beau réseau de transport qu'on ne doit pas à cette majorité municipale puisqu'il existe depuis très longtemps.

Des exclamations fusent dans la salle.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Jean-Baptiste OLIVIER : Puisque cela vous fait rire, qu'il y ait des problèmes actuellement, j'aimerais bien d'ailleurs qu'on sache, parce que j'en suis victime, je n'ai pas de chauffeur, j'aimerais bien qu'on sache

exactement d'où viennent les problèmes. Je crois qu'ils viennent beaucoup des grèves de 59 minutes que vous connaissez bien à la CGT, et des absences à répétition, je ferme la parenthèse.

Donc, les élèves savent bouger et ils pourront donc bouger. C'est donc faire peur aux gens que de présenter ce vœu, l'éducation est une des priorités de la région, c'est une priorité de ses missions, cela n'est jamais un plaisir que de fermer un équipement public et quand on ferme une classe, dans une école, cela n'est pas un plaisir, mais si l'éducation nationale le fait, c'est parce qu'il y a moins d'élèves, moins d'élèves à Paris, on le sait, qu'il y a moins d'élèves à Paris, et on sait qu'il aura moins d'élèves aussi dans ces lycées.

Si la région fait ces choix de rationalisation, c'est sûr que cela fait peur. Vous avez utilisé le mot « économies », aussi bien Monsieur AQUA que Monsieur COBLENCE, comme si c'était un crime. C'est sûr que la Mairie de Paris qui augmente de 50 % la taxe foncière et qui a 10 milliards de dettes, elle dépense sans compter, elle n'a pas de problème avec ce problème d'économie, vous feriez mieux d'en faire des économies, cela coûterait moins cher au contribuable parisien. Donc la région, elle, elle rationalise et elle ne sacrifie pas du tout les enseignements.

Oui, il y a de la bonne foi dans ce vœu, donc on va s'abstenir, mais attention à ne pas faire peur aux gens, il n'y aura pas de diminution des enseignements, les lycées professionnels ont un rôle beaucoup trop important dans l'intégration, dans l'accès à l'emploi.

Et oui, c'est quand même cela aussi la priorité d'un lycée professionnel, parce que c'est un lycée, il y a deux mots, Madame, c'est un lycée, donc il faut enseigner un corpus proche de ce qu'il y a dans le lycée général, mais c'est professionnel, c'est fait pour que ces élèves trouvent un emploi à la sortie. Voilà l'objectif de lycées professionnels. Arrêtez d'essayer de faire peur, ces mesures sont faites pour rationaliser, pour économiser certes, mais sans nuire à l'éducation des enfants.

M. LE MAIRE : Monsieur BÉTOURNÉ.

Wilfried BÉTOURNÉ : Je vais être bref, Monsieur le Maire puisque nous avons trois vœux à discuter ce soir. Sans surprise, le groupe écologiste votera avec la majorité sur ce vœu. Ce que je voulais ajouter par rapport à ce qui a déjà été dit par Jean-Noël et Emmanuel, c'est toute la dimension écologiste d'un projet éducatif. C'est-à-dire que quand on lit le rapport du GIEC, quand on lit les recommandations aux dirigeants et aux responsables politiques que nous sommes, c'est rapport du GIEC que nous disent les uns après les autres que les états, les collectivités locales doivent investir massivement dans l'éducation, doivent investir massivement dans la santé pour pouvoir réussir cette transition écologique.

Là, je pense que c'est symptomatique d'une incompréhension de la part de la droite, des droites dans ce pays, de ce que doit être la transition écologique en coupant les financements dans l'éducation, en coupant les financements dans les transports en commun propres, avec l'augmentation du Passe Navigo dont on va tous subir les conséquences, mais aussi avec cette diminution de la qualité des transports en commun dont nous subissons tous aussi malheureusement les conséquences et qui n'a rien à voir avec les grèves dont vous mentionnez l'existence et la CGT, mais plus avec des problèmes de gestion beaucoup plus profonds.

Donc pour conclure, merci, Monsieur OLIVIER, de me laisser parler, il est indispensable que, pour réussir la transition écologique, nous affirmions un projet politique en faveur de l'éducation qui ne fasse pas ce genre de coupes budgétaires idiotes, qui ne fasse pas ce genre de sous investissements dans des infrastructures dont nous avons besoin pour nos enfants.

Nous voterons ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci. Anne SOUYRIS pour conclure ce débat.

Anne SOUYRIS : Juste un tout petit mot pour vous dire que Brassens est un lycée qui n'est pas professionnel, c'est un lycée général. Juste une petite précision qui a juste une petite importance, c'est le seul lycée qui fait du double cursus artistique et sportif dans les quartiers populaires, là encore, puisque

les autres sont dans les quartiers de l'ouest, je le note, et c'est aussi le seul lycée de ce genre accessible pour le 93. Voilà, c'était pour donner ces petites informations supplémentaires. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il faut dire que quand même, ce n'est pas banal de fermer 7 lycées d'un coup à Paris. On est dans une situation quand même étonnante. Je me faisais la réflexion, je suis quand même très étonné que la presse ne s'intéresse pas plus à cette question. J'ai bien peur qu'elle ait répondu que c'était des lycées pros et effectivement, j'ai bien peur que ce soit une partie la réponse. Cela dit, je vais soutenir ce vœu, je suis très étonné de cette décision, notamment parce qu'elle est particulièrement abrupte et évidemment, je voterai ce vœu.

Je vais le soumettre à notre Conseil. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 + 1 POUVOIR
LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13 2022 36 Vœu relatif à la tranquillité des riverains de la Promenade Claude Lévi-Strauss déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : Nous avons deux vœux qui sont présentés par Jean-Baptiste OLIVIER. Le premier concerne la sécurité de la promenade Claude Lévi-Strauss. Je vous laisse tout de suite la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Le 13^e, Dieu merci, n'est pas victime du crack comme peuvent l'être le 19^e ou le 18^e arrondissement. Malheureusement, il se développe tout de même. Ce n'est pas drôle, je ne vois pas ce qui peut vous faire rire, enfin, c'est très inquiétant au contraire. Mais les trafics de drogue se développent et rue du Chevaleret l'année dernière, c'est bien du crack qu'on a retrouvé dans un des foyers. Beaucoup d'habitants du quartier Bibliothèque me font remonter des trafics sur la promenade Claude Lévi-Strauss, ce n'est pas forcément toute la journée, mais en tout cas c'est tous les soirs. J'ai jugé nécessaire de déposer ce vœu qui n'est pas déplacé, qui demande, tout simplement, que la police municipale fasse des rondes plus régulières à certaines heures et le soir en particulier. Ils le font déjà, mais ce n'est pas suffisant. Certes, il y a un panneau : « ici vous pouvez rencontrer la police municipale ». Ce n'est pas cela qui va faire fuir les délinquants. Également l'installation de caméras de vidéoprotection, je sais qu'ici cela dérange, mais il en faut davantage, voilà, il en faut davantage pour régler le problème, pour la tranquillité publique. Nous ne serons jamais d'accord là-dessus visiblement, mais c'est dommage. J'en reste là, le vœu est clair.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Béatrice PATRIE pour vous répondre sur le fond, je vous dirai très simplement, Monsieur OLIVIER, que tout le monde prend ces questions très au sérieux, il n'est évidemment pas question de ne pas les prendre au sérieux. Cela serait idiot et je n'ai jamais été dans une posture qui consisterait à nier les problèmes. Par contre, on a beaucoup avancé sur la question, on a beaucoup œuvré, pas simplement à la mobilisation, mais à coordonner un certain nombre d'actions. Béatrice PATRIE va vous répondre sur le fond.

Béatrice PATRIE : Merci Monsieur le Maire. Je crois que ce qui a fait sourire, c'est que c'est un peu l'histoire des chaises musicales. Il y a un certain nombre de spots de délinquance et d'insécurité à Paris, Chevaleret, promenade Lévi-Strauss en constitue un, de temps en temps la dalle des Olympiades, le quartier Daviel – Glacière, le Dessous des Berges, le square des Chamaillards, le square Berthe Morisot, vous savez, la délinquance c'est récurrent et en même temps cela se déplace. En effet, à chaque conseil municipal, on est à peu près interrogé sur un quartier particulier. Il se trouve que ce soir c'est Chevaleret –

Lévi-Strauss, c'est un spot réel de délinquance et de deal. Je dois vous dire que cela fait partie des priorités en termes de prévention de la délinquance certes, mais aussi de sécurité et de combat judiciaire.

Je ne vais pas vous dresser un tableau idyllique de la situation, il se trouve quand même qu'il y a des réunions très régulières, pratiquement hebdomadaires entre le Maire, ses équipes, le commissariat de police, la police municipale et tous les sachant sur cette question. Sur ce spot-là, on nous dit que cela va plutôt mieux. Je ne vous dis pas que c'est parfait, mais disons que la spirale n'est pas descendante en ce moment. Tous les efforts qui ont été menés améliorent la situation. C'est en tout cas ce que nous disent les locataires du parc social, que ce soit Paris Habitat ou les 13 F, c'est ce que nous disent les commerçants globalement, même si l'on sait que certains ont été agressés de façon sérieuse, comme le restaurant Big Fernand qui a été menacé et qu'il y a eu des tentatives de vol à la Bibliothèque des Marques. Ce n'est pas formidable, mais je pense que cela exprime le réel intérêt que la Ville, la mairie et l'ensemble des services de sécurité portent à ce quartier et à cette question.

Je sais, Monsieur OLIVIER, que vous aimez bien des réponses précises, ce dont on ne peut pas vous faire grief. Vous avez un peu interpellé dans votre vœu différents services, différents niveaux de responsabilité. Vous souhaitez que « le préfet de police prenne toutes les mesures utiles relevant de sa compétence afin de circonscrire ces infractions à la loi », etc. Là-dessus, le commissariat du 13^e et les différents services de police nationale mutualisés au niveau de la Ville de Paris mènent non seulement un suivi important de ce secteur, mais le quartier de la BNF a été désigné par la préfecture de police comme le secteur prioritaire pour lutter contre le trafic de stupéfiants, la consommation de drogues et également tous les phénomènes de délinquance, les atteintes contre les personnes, les vols et en particulier les vols à l'arrachée, parce qu'en effet, se faire arracher sa sacoche avec l'ordinateur ou son sac à main, c'est une réelle atteinte à la personne.

Cela relève de la police nationale, je crois qu'on peut constater une véritable sécurisation dynamique de ce secteur par une présence visible et massive des policiers nationaux.

En ce qui concerne les chiffres, il est organisé chaque jour trois à cinq opérations de visibilité entre 14 heures et 3 heures du matin, puisque vous soulignez dans votre vœu, ce qui n'est pas inexact, que le soir n'est pas forcément la meilleure heure pour aller se promener par-là. Les policiers nationaux agissent, ils ne font pas seulement de la présence physique, ils agissent avec les moyens qu'ils ont, à savoir que sur la drogue ils interpellent, pour les consommateurs ils appliquent la nouvelle amende forfaitaire qui est récupérable tout de suite pour les petites consommations de stupéfiants, etc.

Ce que l'on peut signaler en positif, c'est que deux points de deal qui avaient été identifiés, le 44, rue du Chevaleret et du 3 au 5, rue Eugène Oudiné, ont disparu. On sait tous ce que cela veut dire, ils ne sont plus là, ils sont ailleurs. C'est, je ne dirais pas la règle du jeu, mais ce sont les limites de l'exercice. Donc, les gens qui habitent là sont contents, il y en a d'autres qui sans doute provisoirement sont moins contents. En tout cas, on a eu, nous, des témoignages de satisfaction.

La police municipale nous fait une remontée plutôt satisfaisante. En dehors des totems que vous avez signalés, mais que sont les totems de la police municipale qui ont été mis en place dès sa création réelle ? C'est simplement, comme on a dit plusieurs fois ce soir, une démarche « aller vers » les citoyens qui ne savaient pas tous ce qu'était la police municipale. Donc quand on met un totem avec deux policiers municipaux, ce n'est pas pour interpellé des crackers ou des trafiquants de stupéfiants, c'est simplement pour dire aux gens : « on est là, si vous avez des questions, si vous avez des revendications, venez puisque vous voyez qu'on est là. »

S'agissant des chiffres, il y a une ronde chaque jour de la police municipale dans le cadre des parcours de sécurité publique. Vous savez qu'il y a plusieurs parcours de sécurité publique dans le 13^e, c'est-à-dire ce qu'on appelle de l'îlotage dans la terminologie ancienne. Ces parcours sont au débat, si on nous dit que ce n'est pas la peine d'îloter dans tel quartier, on définira des parcours dans d'autres rues en fonction de l'évolution des choses. Il y a également une présence de la police municipale chaque jour de 23 heures à minuit, parce que le problème est que le travail des policiers municipaux s'arrête à minuit. Le maire a donc demandé des passages de l'unité de nuit qui est compétente la nuit contrairement aux équipes de jour. À

titre d'exemple, je ne voudrais pas prolonger trop parce qu'il est tard, mais c'est vrai que c'est une question importante :

- Le 31 octobre, à un passage à 18h30, la police municipale a trouvé 10 marginaux et 5 riverains, mais globalement c'était calme,
- Le 1^{er} novembre, un passage à 23 heures, éviction d'un consommateur d'alcool, 10 riverains qui faisaient des nuisances sonores, mais c'était plutôt calme,
- Le 2 novembre, un passage à 15 heures, promenade fréquentée par de nombreux riverains, aucun marginal,
- Un passage à 23 heures, présence d'une vingtaine de marginaux et d'une dizaine de promeneurs.

C'est la police municipale qui n'est pas là pour poursuivre les trafiquants de drogue, ils n'ont pas les moyens de relever l'amende forfaitaire qui relève de la police nationale, mais vous voyez que leurs rondes sont assez synchrones.

Ensuite, vous demandez que la Direction de la Santé de la Ville s'empare de ce dossier et puisse orienter ces toxicomanes dans des institutions adaptées. Il y a en effet eu des signalements de personnes consommant du crack sur cet espace public, leur présence a été signalée à l'unité d'assistance aux sans-abri de la police nationale et, à cet effet, une maraude spéciale usagers de drogues a été créée. Cette maraude, comme toutes les maraudes, a pour objectif d'engager des médiations et d'encourager les consommateurs à aller vers des dispositifs de prise en charge. Je pense qu'Anne SOUYRIS parlerait plus sagement de ce point-là.

Concernant les caméras de vidéoprotection, on en a une rue du Chevaleret – rue Clisson à station F, une deuxième rue du Chevaleret – rue Charcot, une troisième promenade Lévi-Strauss – parvis Alan Turing et une quatrième avenue de France – rue Raymond Aron. Vous pouvez me dire que ce n'est pas suffisant, Monsieur le Maire ne me contredira pas pour dire que c'est la préfecture de police qui détermine la planification de ces caméras de vidéosurveillance qui coûtent d'ailleurs très cher, une partie est financée par l'État et la Ville met la main à la poche, ce qui n'est pas obligatoire. On a eu une concertation extrêmement difficile avec la préfecture de police parce que nous, c'est-à-dire le Maire du 13^e, on revendiquait un nombre de caméras de vidéosurveillance beaucoup plus important que celui que l'on nous proposait.

Pour terminer, nous répondons à tous les courriers, nous allons à la rencontre des habitants et la semaine dernière, on a été sollicité par le gérant d'un parking privé sur la promenade Lévi-Strauss qui s'appelle le parking Charcot, et Monsieur DEVOIR, qui est directeur des grands ensembles et de l'immobilier d'entreprise, nous a demandé de venir parce que le portail du parking avait été forcé. Bien que cela ne relève pas de la Ville, puisqu'il s'agit d'un parking privé, on est allés sur place visiter le parking et on a obtenu de la police nationale qu'elle vienne pénétrer dans le parking et voir ce qu'elle pouvait faire. On ne pourra pas aller beaucoup plus loin sur ce parking privé, sinon interpellé les gens qui circulent à l'extérieur. Voilà quand même un certain nombre d'actions sur ce secteur qui, je pense, commencent à porter leurs fruits. Je souhaite qu'en termes de moyens et d'effectifs nous puissions continuer à faire de ce secteur un spot important, mais il faudra, selon les événements, aussi s'occuper des Olympiades, de Daviel, des Chamailards, de Berthe Morisot et du Dessous des Berges. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci. Anne SOUYRIS avait demandé la parole.

Anne SOUYRIS : Juste un petit mot, parce qu'effectivement sur la question de la DSP, puisqu'on interpelle la nouvelle Direction de Santé Publique, bien sûr, rassurez-vous, on s'est déjà saisi de cette question. Il ne s'agit pas du tout de se dire que l'important est le 19^e arrondissement, Forceval, tout ce coin-là, et qu'on se moque des autres endroits. On est tout à fait conscients que la question du crack et des produits de rue n'est pas à un seul endroit dans Paris. Il y a des endroits plus ou moins visibles, il y a des scènes ouvertes et des scènes souterraines qui sont parfois tout aussi dangereuses pour les uns et les autres. En tout cas, là c'est une petite scène, ce n'est pas du tout désagréable, quand je dis petit, cela n'a rien de négatif. C'est pour cela que l'on a mis en place des maraudes et qu'on est en train de voir, avec la DSP et le travail que

nous sommes en train de faire avec la préfecture de police, avec la préfecture de région, avec l'Agence Régionale de Santé, avec l'APHP et les autres partenaires, comment on peut améliorer – ce n'est pas seulement le 13^e arrondissement bien sûr – et faire en sorte qu'il y ait un dispositif suffisant pour l'ensemble des usagers de drogues, parce que, pour l'instant, pas mal d'hébergements ont été créés, mais encore en nombre insuffisant. Quand vous parlez de marginaux sur le terrain la nuit, on sait qu'il y en a à peu près les deux tiers qui n'ont pas encore d'hébergement, c'est cela la réalité aussi. Quand on voit le gouvernement qui voulait supprimer des hébergements, ils voulaient en supprimer 14 000, heureusement cela n'est pas passé à l'assemblée, mais pour l'instant, on est encore sur des sujets aussi de ce type-là. C'est le premier sujet.
Le deuxième, c'est évidemment le soin.

M. LE MAIRE : Je vous ai vu, Monsieur PENG.

Anne SOUYRIS : Pardon ?

M. LE MAIRE : Monsieur PENG levait la main de manière persistante, je lui disais que je l'avais vu.

Anne SOUYRIS : Je me dépêche de terminer, je vais vous laisser la parole, bien entendu. Vous savez aussi que sur les questions de soins, en particulier psychiatriques puisque la question de la toxicomanie peut apporter un certain nombre de problèmes de psychiatrie ou en révéler ou nécessiter un accompagnement qui pour l'instant est bien en mal et bien en peine. Nous travaillons cette question avec les deux préfets actuellement, ce qui déjà est une grande avancée par rapport aux années précédentes où c'était extrêmement compliqué d'avancer sur ce terrain-là. Ce sera le terrain de l'avenir, parce qu'effectivement, comme vous le disiez, avec la sécurité publique on peut toujours déplacer, mais on n'éradique pas. Si on veut éradiquer, il faut arriver à soigner les gens, c'est tout le sujet sur lequel nous sommes d'accord actuellement avec les tenants de l'État locaux, ce n'est pas toujours vrai avec les tenants de l'État nationaux, mais avec les locaux, et en ce moment on travaille dans ce sens-là et j'espère que nous pourrons en profiter dans le 13^e, notamment sur les questions de dispositifs humains.
Juste une petite question sur la vidéosurveillance. Tout est lié à la consommation de drogues et au trafic, cela n'a jamais eu aucun résultat. Cela rassure peut-être un petit peu, mais tout ce qui a été démontré l'a été dans un sens d'inefficacité. L'important est peut-être ailleurs, en tout cas je le pense, et c'est ce que montre aussi votre vœu, ce qui est déjà un bon début.

M. LE MAIRE : Je partage évidemment tout à fait ses propos en dehors de la vidéosurveillance parce que, pour travailler avec le commissariat au quotidien, on ne peut pas dire que ce soit inutile sur le plan de la résolution des affaires, y compris sur la question des trafics.

En tout cas, on a eu un large débat sur le sujet.

Je laisse la parole à Monsieur PENG qui avait levé la main tout à l'heure et ensuite on passera directement au vote si vous voulez bien.

Chang Hua PENG : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, j'ai trouvé cet échange très intéressant et je voulais profiter de ce vœu et des échanges qui en ont découlé pour évoquer un de mes premiers vœux qui était de faire un centre d'hébergement avec un espace vert sur le territoire de la gare d'Austerlitz. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce vœu. J'ai vu un article du JDD ce dimanche appelant à une révision de ce projet qui me paraît particulièrement intéressante et j'entends aujourd'hui que des élus locaux souhaitent travailler en ce sens. Je confirme cette position et je trouve que c'est une solution qui pourrait être intéressante à creuser. Je la resoumettrai peut-être prochainement.

Autre chose, je voulais vous poser une question. Dans le quartier BNF, il y a une antenne de police qui est toujours fermée. Je voulais vous poser la question sur le devenir de cet endroit, de cette antenne qu'il

pourrait être intéressant d'utiliser pour solutionner les problèmes récurrents de sécurité dans ce quartier. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Sur les antennes de police, il y en a deux qui sont inutilisés, celle-là et celle des Olympiades que la Ville avait financées, je vous le rappelle, sur la sécurisation du site et sur les prescriptions très importantes de la Préfecture de Police, mais qu'ils n'utilisent pas. En dehors d'y poser leurs vestes, je ne vois pas à quoi elle sert. C'est pareil pour celle de la BNF qui a servi pendant la fermeture du commissariat et qui depuis n'est quasiment plus utilisée. Je regrette qu'il y ait toujours cette course à la centralisation excessive. Je crois en une police de proximité et le déploiement sur des antennes d'accueil du public au plus près des habitants me semblerait mieux fonctionner. Je ferme la parenthèse.

Je vais tout de suite soumettre ce vœu puisque comme on vous l'a dit, Monsieur OLIVIER, on prend la question très au sérieux et toutes les propositions que vous faites ont été engagées ou réalisées. Les caméras de vidéosurveillance ont été financées par la SEMAPA, je vous rappelle qu'on avait voté le vœu ici même pour permettre sa réalisation et ensuite cela a été exercé.

Je soumetts ce vœu : qui vote pour ? Le groupe de l'opposition, j'imagine. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Il y en a qu'on a déjà perdu, visiblement.

POUR : TROIS +1 POUVOIR
LE VŒU EST REPOUSSE

CONTRE : MAJORITE

ABSTENTION :

V13 2022 37 Vœu relatif à la mise en place d'une procédure pour la création de fresques de « Street Art » déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : On passe au suivant, je vous laisse la parole tout de suite, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : On change de sujet. Il y a une grosse quinzaine d'années, quand j'ai commencé à habiter le 13^e, je voyais ces grandes façades et je me disais que ce serait bien de dessiner dessus. On a dû avoir la même idée à ce moment, vous l'avez fait.

L'objet de ce vœu n'est absolument pas de critiquer le Street Art puisque le samedi il m'arrive de voir des groupes, au début je ne comprenais pas trop, mais ce sont des groupes de touristes avec des guides qui expliquent les œuvres. C'est très bien d'avoir créé cette attractivité, ce point d'attraction pour le 13^e arrondissement qui en manquait.

Cela s'est beaucoup développé, il faudrait maintenant peut-être faire un point pour savoir quelles façades restent libres, disponibles, et si toutes les façades ont vocation à être recouvertes de Street Art. Je m'étonne que jamais cela ne vienne en Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris sachant qu'à un moment donné, il y a quand même un coût, tout n'est pas pris en charge par l'artiste. Certains sont des dons d'artistes, mais ce n'est pas forcément toujours le cas.

Je me disais qu'il serait bon peut-être de créer une procédure pour les futures œuvres de Street Art dans le 13^e, puisque c'est là que nous sommes élus, et pourquoi pas au niveau parisien.

M. LE MAIRE : Merci. Votre question est évidemment légitime, je vais y répondre tout de suite. C'est plus une question, il me semble, qu'un vœu en soi, même si vous l'avez formulé de cette façon-là, notamment sur la question budgétaire qui vous taraude, mais c'est normal qu'on vous rende des comptes.

Je vais vous expliquer la raison pour laquelle vous ne voyez pas et vous verrez peu ou pas de délibérations en Conseil d'arrondissement sur la plupart des interventions de murs peints. C'est parce que, tout simplement, ils ne font pas l'objet de subventions municipales.

Pour vous éclairer, je trouve que cet exercice de transparence est bon, je vais vous parler des dernières réalisations qui ont été faites dans le 13^e et comment elles ont été financées ou pas, justement, par la Ville de Paris ou la mairie d'arrondissement. Reprenant toutes celles de ces derniers mois.

Je vais commencer par le mur de Beau STANTON sur le centre d'animation Paris Anim' Richet. Cet artiste qui était de passage à Paris souhaitait peindre un mur dans le 13^e parce qu'il était attiré par le rayonnement du 13^e et nous lui avons simplement laissé l'autorisation. Donc, coût pour la mairie : zéro.

Pour la fresque de l'artiste que vous avez mentionnée dans votre vœu, elle a été réalisée et financée par l'association Apapuc, association reconnue d'utilité publique, mais qui ne dispose pas de subventions de la Ville et la RIVP a pris en charge la nacelle. Pour la mairie et la Ville de Paris : zéro.

Pour celle qui a été réalisée l'été dernier avenue d'Ivry par une artiste chinoise, Satr, qui était de passage en Europe, ICF LA SABLIERE a pris en charge le coût de la nacelle, c'est comme cela qu'on fonctionne, la mairie du 13^e a payé uniquement les frais de peinture et d'hébergement et c'est passé sur la DAL, la Dotation d'Animation Locale pour moins de 4000 euros. Donc, cela a coûté moins de 4000 euros à la Ville pour la réalisation de ce mur.

Pour la fresque qui est en cours de réalisation en ce moment, c'est un artiste ukrainien qui intervient, c'était compliqué d'ailleurs parce que pour le faire venir, vous imaginez, ce n'était pas évident. C'est entièrement financé par une fondation, la fondation Crédit Agricole via l'association Globe Painter et tous les frais, nacelle comprise, ont été pris en charge par cette fondation. Donc coût pour la Ville de Paris : zéro. Ce qui explique cela ne passe pas en délibération, puisqu'il n'y a pas de subventions.

Enfin, pour les fresques qui sont en cours de réalisation en ce moment rue Jenner et rue Jeanne d'Arc par deux artistes, un Brésilien Tinho et un Français, Aurore, c'est l'Apapuc, toujours l'association que je vous mentionnais, qui a pris en charge les frais et Paris Habitat les nacelles. Donc là aussi, coût pour la mairie de Paris : zéro.

L'Apapuc n'a pas été subventionnée toutes ces dernières années, donc vous n'avez pas vu passer de délibération. Elle a été financée par des acteurs privés, comme elle est reconnue d'utilité publique, cela permet à ces acteurs privés de récupérer une partie en réduction d'impôt.

Enfin, pour être totalement transparent, il y a évidemment des interventions qui coûtent de l'argent, qui ont été payantes, ce sont les œuvres de commande dans les écoles, là aussi on a toute une série qui a été réalisée, dont les dernières au lycée Gabriel Fauré, dans les écoles Nordmann, Providence, au collège George Sand. Cela a été payé directement par la Ville de Paris sur la dotation d'animation locale que vous avez votée tout à l'heure, en tout cas le principe budgétaire, comme les concerts, les expositions organisées ici, les conférences, enfin tout ce qui donne lieu à des paiements et qui ne passe pas en Conseil d'arrondissement puisque c'est pris sur la dotation d'animation locale parce que ce sont des montants limités qui sont pris là-dessus.

Je trouve cela normal de régulièrement vous rendre compte, vous pourrez poser la question autant que vous le souhaitez pour vous rendre compte sur les interventions budgétaires.

Peut-être qu'aura des subventions dans les années qui viennent, il y en a une pour le M.U.R. XIII, que vous avez votée tout à l'heure, qui est juste un lieu en bord de Seine et pour le reste, il n'y en a pas ou peu. Peut-être qu'on en aura besoin à un moment donné parce qu'on essaie de multiplier les initiatives.

J'avais considéré, comme il s'agissait d'un élan qu'on voulait générer, que ce ne devait pas être les contribuables qui remplissent un dada commun que visiblement nous avons, en tout cas une envie commune sur le fait d'amener de l'art dans la ville et de s'emparer des murs aveugles qui existaient dans le 13^e de manière importante pour y réaliser des fresques. Voilà comment nous fonctionnons.

Il y a un certain nombre de choses qui sont subventionnées aussi par le budget participatif, parce qu'il y avait un budget participatif parisien sur lequel on a eu des financements, mais cela n'a donné lieu, à ma connaissance, qu'à des interventions dans les écoles et quand il s'agit d'œuvres de commande, c'est bien normal de payer les artistes pour le travail qu'ils ont réalisé, c'est le moins qu'on puisse faire.

Voilà ce qui explique pourquoi vous ne voyez pas passer de subventions, c'est parce qu'il n'y en a pas, tout simplement. Et quand il y en aura, s'il y en a, vous les verrez passer en Conseil d'arrondissement.

Sur les murs libres qui restent, des murs publics il n'y en a pas tant que cela, c'est pour cela qu'en ce moment on s'adresse beaucoup aux copropriétés pour leur proposer. Ce ne sera pas les mêmes modalités de financement, c'est peut-être pour cela qu'on aura besoin de subventions, parce que je ne suis pas sûr que l'on fasse payer les nacelles par les copropriétés. Et donc, si on a des accords avec les copropriétés, je crains qu'ils ne nous disent de prendre en charge la nacelle et le défraiement de l'artiste. On verra. En tout cas pour l'instant on a avancé comme cela, et tout cela a donné lieu à très peu de subventions publiques, sauf au coup par coup, ou quand il s'agit d'œuvres de commande, c'est-à-dire dans les établissements scolaires et l'on en profite pour faire un très un vrai travail pédagogique.

Voilà pour répondre à vos questions, j'espère que j'y ai répondu correctement.

Est-ce que vous acceptez, dans ce cadre-là, de retirer votre vœu ?

Rires dans la salle.

Un intervenant : Il est tard, Jean-Baptiste !

M. LE MAIRE : Il est dix heures. Merci, merci beaucoup Monsieur OLIVIER.

Cela me permet de vous souhaiter un bon appétit. J'ai même vu quelqu'un dans notre Conseil d'arrondissement qui partageait sur Facebook des plats préparés qui nous donnaient envie à tous, mais je ne le dénoncerai pas, n'est-ce pas Philippe MOINE.

En tout cas, bon appétit à toutes et à tous, et bonne fin de soirée.